



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Stratégie Asie du Sud-Est 2023–2026



Stratégie de politique extérieure
2020–2023



Stratégie Asie du Sud-Est
2023–2026

Le présent rapport, approuvé par le Conseil fédéral le 15 février 2023, constitue une sous-stratégie géographique de la [Stratégie de politique extérieure 2020–2023](#) (SPE). L'adoption de la stratégie Asie du Sud-Est 2023–2026 est une mesure adoptée par le Conseil fédéral dans le cadre de ses [objectifs pour l'année 2022](#).

Avant-propos



Au cours de l'été 2021, j'ai eu l'occasion d'effectuer une visite en Asie du Sud-Est. Le voyage n'a pas été facile : en raison de la pandémie de COVID-19, des mesures de protection strictes étaient en vigueur. Notre délégation n'avait pas la possibilité de se déplacer librement, et les contacts avec la population locale étaient également restreints.

En dépit de ces circonstances, il était indéniable que la région était en pleine effervescence. Les représentants gouvernementaux envisageaient l'avenir avec confiance et optimisme. Des entrepreneurs déterminés s'employaient à saisir les occasions offertes par les nouvelles technologies. Des villes modernes symbolisaient l'amélioration des conditions de vie d'une classe moyenne en pleine croissance.

Cette dynamique offre également des opportunités à la Suisse. L'Asie du Sud-Est gagne en importance sur le plan géopolitique et devient un partenaire mondial incontournable. Les acteurs économiques suisses peuvent participer à l'essor de l'Asie du Sud-Est et contribuer au développement de cette région. Dans ce contexte, nous ne devons pas perdre de vue les défis régionaux, tels que les conflits armés ou le changement climatique dont les effets sont de plus en plus tangibles. Là aussi, la Suisse peut apporter son savoir-faire.

En adoptant la présente stratégie, le Conseil fédéral tient compte de l'importance croissante de l'Asie du Sud-Est. Il souhaite approfondir les relations de la Suisse avec cette région au cours des années 2023 à 2026. Cette stratégie rassemble les forces des divers acteurs de la politique extérieure de la Suisse et contribue ainsi à sa cohérence. Je vous souhaite une agréable lecture !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cassis' with a stylized flourish at the end.

Ignazio Cassis, Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral
des affaires étrangères

Table des matières

Résumé	5
1 Introduction	6
2 Analyse géopolitique	9
3 Intérêts de la Suisse	19
4 Priorités multilatérales	24
4.1 Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	24
4.2 Autres formats multilatéraux	26
5 Priorités bilatérales	27
5.1 Indonésie	28
5.2 Cambodge	30
5.3 Laos	32
5.4 Malaisie	34
5.5 Myanmar	36
5.6 Philippines	38
5.7 Singapour	40
5.8 Thaïlande	42
5.9 Vietnam	44
5.10 Brunei Darussalam	46
5.11 Timor-Leste	47
6 Partenaires de mise en œuvre	48
Annexe 1 : Réseau des représentations	50
Annexe 2 : Liste des abréviations	52
Annexe 3 : Glossaire	53

Résumé

L'Asie du Sud-Est est un pôle de croissance dynamique. La montée en puissance de l'Asie-Pacifique, nouveau centre de gravité géopolitique, concerne les onze pays de la région. Ensemble, ils forment aujourd'hui déjà le cinquième espace économique de la planète. Leur intégration croissante dans les chaînes de création de valeur mondiales s'accompagne d'une hausse du niveau de vie. Parallèlement, l'Asie du Sud-Est est confrontée à des risques accrus : les points de tension sécuritaires menacent les axes commerciaux mondiaux et les effets du changement climatique affectent tout particulièrement cette région.

La politique extérieure de la Suisse tient compte du dynamisme de l'Asie du Sud-Est. Au cours des années 2023 à 2026, la Suisse souhaite renforcer encore ses relations avec les pays de la région et les approfondir de manière ciblée pour être en mesure d'affronter les défis de l'avenir. Elle entend exploiter les opportunités offertes par l'essor de l'Asie du Sud-Est et contribuer à la gestion des risques régionaux. L'approfondissement souhaité des relations avec l'Asie du Sud-Est lui offre également l'occasion de diversifier ses intérêts dans l'espace Asie-Pacifique.

La stratégie définit des objectifs et des mesures applicables à la dimension multilatérale et bilatérale de la politique suisse en Asie du Sud-Est. Elle s'appuie à cet égard sur les priorités thématiques de la Stratégie de politique extérieure (SPE) 2020–2023 que sont la paix et la sécurité, la prospérité, la durabilité et la numérisation. Elle tient compte en outre des besoins des Suissesses et des Suisses de l'étranger en Asie du Sud-Est.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN, aussi appelé ANASE en français) est la principale organisation internationale de l'espace Asie-Pacifique. En tant que partenaire de dialogue sectoriel de l'ASEAN, la Suisse veut renforcer cette relation qui comprend, outre les échanges politiques, le développement de la coopération technique dans des domaines aussi variés que la numérisation, la formation professionnelle, la réduction des risques de catastrophes, les droits de l'homme ou l'environnement.

La stratégie expose par ailleurs la manière dont la Suisse entend organiser ses relations avec les différents États de la région. En adoptant une approche spécifique à chaque pays, le Conseil fédéral tient compte des différents niveaux de développement des pays d'Asie du Sud-Est et des intérêts spécifiques de la Suisse. Les programmes de coopération au développement du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et de la Direction du développement et de la coopération (DDC) font partie intégrante des relations bilatérales avec les pays concernés.

La stratégie Asie du Sud-Est 2023–2026 est le résultat d'un vaste processus de consultation avec les parties prenantes au sein et en dehors de l'administration fédérale. Sa mise en œuvre repose également sur une approche partenariale. Tous les acteurs nationaux concernés sont invités à contribuer à une politique extérieure cohérente de la Suisse à l'égard des pays d'Asie du Sud-Est.

1 Introduction

La présente stratégie concerne les onze pays communément réunis sous l'appellation géographique « Asie du Sud-Est » (figure 1). Cette zone coïncide en grande partie avec les États membres de l'Association des nations de l'Asie du

Sud-Est (*Association of Southeast Asian Nations, ASEAN*), à l'exception du Timor-Leste, qui a été admis en principe en tant que nouveau membre en 2022 et dont le processus d'adhésion à plein titre est en cours.



Figure 1 : Étendue géographique de la stratégie (source : DFAE).

1.1 Pourquoi une stratégie pour l'Asie du Sud-Est ?

Le **centre de gravité géopolitique** de la planète se déplace vers l'Est. Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans l'espace Asie-Pacifique et environ 35 % de la performance économique mondiale y est réalisée (en parité de pouvoir d'achat : 40%).¹ Sur le plan de la politique internationale également, les pays d'Asie-Pacifique acquièrent une importance croissante. L'Asie du Sud-Est est partie intégrante de cette évolution. Ensemble, ces onze pays forment la cinquième économie du monde. Leur situation géographique au cœur de l'espace Asie-Pacifique leur confère une envergure supplémentaire et en fait un enjeu central de la concurrence stratégique entre la République populaire de Chine et les États-Unis.

L'Asie du Sud-Est revêt également une **importance croissante** pour la Suisse. Le développement dynamique des économies de cette région du globe accroît le potentiel de coopération dans le domaine du commerce et des investissements, dont la valorisation contribue à la promotion de la

prospérité. L'Asie du Sud-Est prend également une relevance nouvelle dans le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que dans la promotion du développement durable.

L'établissement de **relations solides et stratégiques** avec les pays d'Asie du Sud-Est permet à la Suisse de prendre en compte l'importance grandissante de cette zone. Elle favorise ainsi la diversification de ses intérêts dans cet espace complexe et riche en opportunités qu'est l'Asie-Pacifique. La présente stratégie pour l'Asie du Sud-Est complète en ce sens la stratégie du Conseil fédéral pour la Chine adoptée en 2021.

La stratégie fournit un cadre pour une **représentation cohérente des intérêts** de la Suisse en Asie du Sud-Est. Elle couvre la période comprise entre 2023 et 2026. Partant d'une analyse contextuelle (chap. 2), elle met en lumière les intérêts supérieurs de la Suisse dans la région (chap. 3). Elle définit ensuite les objectifs et les mesures qui contribuent à la défense de ces intérêts dans le contexte multilatéral (chap. 4) et bilatéral (chap. 5). Une explication de l'approche partenariale adoptée dans le cadre de la mise en œuvre conclut ces réflexions (chap. 6).

¹ Fonds monétaire international (FMI), [World Economic Outlook](#), octobre 2022.

1.2 Bref historique des relations avec l'Asie du Sud-Est

Les **premiers contacts** entre la Suisse et l'Asie du Sud-Est remontent au XVII^e siècle, lorsque des commerçants, missionnaires et explorateurs suisses visitèrent la région. Les échanges commerciaux se sont intensifiés au XIX^e siècle grâce à la création de succursales de maisons de négoce suisses. Plusieurs milliers de Suisses ont également travaillé comme mercenaires pour l'armée coloniale néerlandaise déployée dans l'actuelle Indonésie. Le premier consulat de Suisse en Asie a été ouvert à Manille en 1862. Des représentations ont ensuite été ouvertes à Batavia (1863 ; aujourd'hui Jakarta), Singapour (1917), Saïgon (1926 ; aujourd'hui Ho Chi Minh Ville) et Bangkok (1932).

Pendant et après la Seconde Guerre mondiale, la Suisse a fourni à plusieurs reprises ses **bons offices** en Asie du Sud-Est. Dans son rôle de puissance protectrice, elle a représenté les intérêts du Royaume-Uni et des États-Unis en Thaïlande. En tant qu'État hôte de la conférence de Genève de 1954, elle a soutenu les efforts de paix lors de la guerre d'Indochine, lesquels ont débouché sur l'indépendance du Laos et du Cambodge. Dans le contexte de la guerre civile laotienne, une autre conférence de paix s'est tenue à Genève et à Zurich entre 1961 et 1962. Plus récemment (de 2018 à 2021), la Suissesse Christine Schraner Burgener a assumé le rôle d'envoyée spéciale de l'ONU au Myanmar.

Un **approfondissement progressif** des relations s'est produit dès le milieu du XX^e siècle. Dans les années 1960, la Suisse a fourni pour la première fois une aide humanitaire et technique dans la région. En 1976, un vaste programme de coopération bilatérale au développement a été convenu avec l'Indonésie. Le Vietnam (dès 1991), le Laos (dès 2006), le Cambodge (dès 2012) et le Myanmar (dès 2013) sont également devenus des pays prioritaires de la coopération internationale (CI) de la Suisse. Après le tsunami meurtrier de 2004, la Suisse a fourni une aide d'urgence importante et soutenu la reconstruction en Indonésie et en Thaïlande. À partir de 1990, les relations économiques se sont développées de façon très dynamique. En 2002, un accord de libre-échange a été signé entre les États de l'AELE et Singapour. Un accord similaire a été conclu avec les Philippines en 2016, toujours dans le cadre de l'AELE. L'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie a été signé en 2018 et est entré en vigueur en 2021 après une votation populaire.

Les échanges entre la Suisse et l'Asie du Sud-Est ont également toujours été entretenus **au niveau interpersonnel**. Les communautés à l'étranger, nombreuses et importantes, constituent aujourd'hui encore le fondement des relations bilatérales. Le roi de Thaïlande Bhumibol

(1927–2016), qui a connu un long règne sous le nom de Rama IX, a passé son enfance et sa jeunesse dans le canton de Vaud et est resté toute sa vie très attaché à la Suisse. Le médecin vaudois Alexandre Yersin (1863-1943), découvreur du bacille de la peste, a travaillé de longues années au Vietnam, où un musée lui est encore consacré aujourd'hui.

L'activiste bâlois Bruno Manser (1954 - disparu en 2000) s'est engagé pour la protection de la forêt tropicale humide et de la population indigène vivant dans la partie malaisienne de Bornéo. Au Cambodge, le pédiatre zurichois Beat Richner (1947–2018) a construit et dirigé cinq hôpitaux pour enfants, toujours cofinancés par une fondation qu'il a lui-même créée.

1.3 Cohérence

La présente stratégie est la cinquième sous-stratégie géographique de la SPE 2020–2023. Elle s'inscrit dans la **cascade de stratégies** de la politique extérieure de la Suisse et contribue ainsi à une mise en œuvre cohérente des axes stratégiques de la politique extérieure du Conseil fédéral (figure 2). La stratégie pour l'Asie du Sud-Est 2023–2026 concerne tous les départements de l'administration fédérale. Avec les stratégies thématiques pertinentes, elle sert de base aux documents de mise en œuvre opérationnelle de la politique extérieure de la Suisse en Asie du Sud-Est.

Les **documents de référence** de la stratégie pour l'Asie du Sud-Est sont la [Constitution fédérale](#), les lois fédérales pertinentes², la [stratégie de politique extérieure 2020–2023](#) et les stratégies qui en découlent, en particulier la [stratégie de coopération internationale 2021–2024](#) et la [stratégie de politique extérieure numérique 2021–2024](#). D'autres documents pertinents du Conseil fédéral sont la [stratégie de politique économique extérieure](#) (2021) et la [stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation](#) (2018). À l'échelon du DFAE, les [lignes directrices](#)

[sur les droits de l'homme 2021–2024](#), et les [lignes directrices sur l'eau 2022–2025](#), ont également été prises en compte. La [Vision de la politique étrangère de la Suisse à l'horizon 2028 \(AVIS28\)](#) constitue une source d'inspiration supplémentaire. L'[Agenda 2030 pour le développement durable](#) sert également de cadre de référence.

Sur le terrain, les acteurs de la politique extérieure de la Suisse assurent une **présence uniforme**. Sous l'égide des représentations suisses, les membres du DFAE et d'autres départements travaillent conjointement à la mise en œuvre de la présente stratégie. À cette fin, la Suisse fait appel à la riche expertise de son personnel diplomatique, consulaire et travaillant dans la coopération internationale, ainsi que des collaborateurs des Swiss Business Hub, du SECO et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), des attachés de défense et de police, des conseillers en sécurité humaine, des spécialistes du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) et des membres du personnel de Suisse Tourisme.

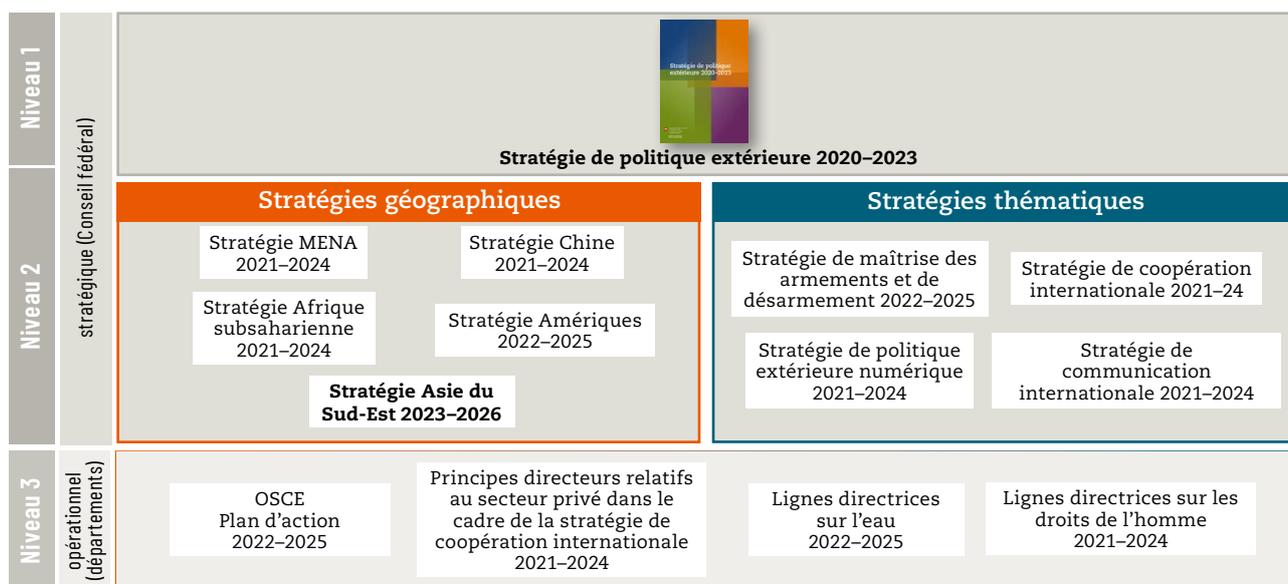


Figure 2 : Cascade des stratégies de politique étrangère (source : DFAE – sélection illustrative de documents).

² En particulier : [loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales](#) ; [loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme](#).

2 Analyse géopolitique

2.1 Acteurs internationaux et intégration régionale

L'Asie du Sud-Est se trouve au **centre des intérêts géopolitiques**. Cette situation s'explique d'une part par le poids économique et démographique croissant de la région : les onze pays constituent ensemble un marché en croissance de quelque 680 millions d'individus qui, vraisemblablement, continuera à faire preuve d'un dynamisme considérable dans les années à venir. D'autre part, l'Asie du Sud-Est se situe au cœur de l'espace Asie-Pacifique, qui sera probablement la région du monde la plus importante du point de vue géopolitique au XXI^e siècle. Son territoire est traversé par des routes maritimes essentielles qui relient les centres économiques d'Asie au reste du monde. Dans le contexte du conflit systémique naissant entre la Chine et les États-Unis, des conceptions réglementaires divergentes s'affrontent de plus en plus clairement en Asie du Sud-Est.

La **Chine** considère les pays d'Asie du Sud-Est comme faisant partie de sa sphère d'influence traditionnelle. Elle entretient des liens historiques et culturels étroits avec la région. En raison de sa situation géographique, elle est tributaire des voies terrestres et maritimes qui traversent l'Asie du Sud-Est pour s'assurer un accès aux marchés mondiaux. Cette région revêt également une grande importance aux yeux de la Chine pour des raisons de stratégie militaire. Au fur et à mesure de son accession au statut de grande puissance, la Chine a considérablement renforcé son influence en Asie du Sud-Est. Elle est aujourd'hui, et de loin, le principal partenaire commercial de la région (figure 3). Elle entretient des liens étroits avec le Cambodge, le Laos et le Myanmar, qui bénéficient non seulement d'investissements et d'aides financières, mais également d'un soutien diplomatique. La Chine exerce en outre une influence croissante dans les autres pays de la région. Elle cherche d'une part à s'attirer la bienveillance des pays concernés, par exemple en leur fournissant des vaccins contre le COVID-19, tout en suivant d'autre part une logique de confrontation, comme l'illustrent ses revendications territoriales en mer de Chine méridionale.

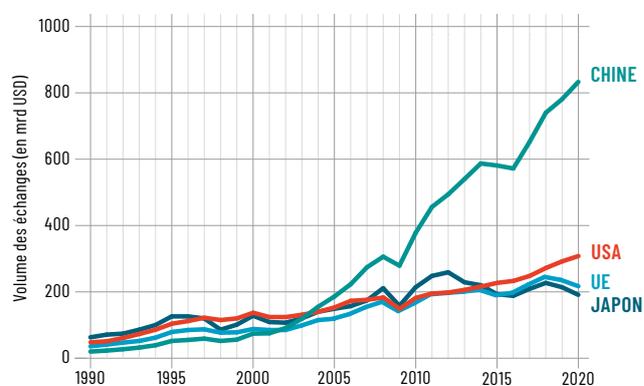


Figure 3 : Principaux partenaires commerciaux de l'Asie du Sud-Est (source : *EMI*).

L'initiative des **nouvelles routes de la soie** (*Belt and Road Initiative*, BRI) est une composante essentielle de la politique extérieure de la Chine à l'égard de l'Asie du Sud-Est. Lancée en 2013, cette initiative englobe de nombreux projets d'infrastructures dont la Chine assure une partie du financement et de la construction. En Asie du Sud-Est, la BRI vise également à améliorer les liaisons entre la Chine et ses voisins du Sud. Tous les pays de la région mènent des projets d'envergure dans ce domaine, même si certains ne portent pas le label BRI. Au travers des nouvelles routes de la soie, la Chine s'attache à répondre aux nombreux besoins d'investissement en infrastructures de l'Asie du Sud-Est. Parallèlement, l'initiative comporte également un risque de surendettement, en particulier pour les petits pays bénéficiaires à faible capacité financière.

Les **États-Unis** s'efforcent de contrebalancer l'influence croissante de la Chine. La politique du « pivot vers l'Asie », adoptée en 2011, a marqué un tournant stratégique vers l'espace Asie-Pacifique. La « Stratégie pour l'Indo-Pacifique » (*Indo-Pacific Strategy*) publiée en 2022 souligne le rôle central de la région pour la sécurité et la prospérité des États-Unis, l'ASEAN étant la pierre angulaire de l'architecture régionale.

Sur le plan économique, les États-Unis n'ont donné suite que de manière limitée à ces visées stratégiques : en 2017, ils se sont retirés des négociations sur le Partenariat transpacifique (*Trans-Pacific Partnership*, TPP). En 2022, ils ont lancé un nouveau cadre de coopération économique (*Indo-Pacific Economic Framework for Prosperity*, IPEF), qui, contrairement au TTP, ne prévoit pas de libre-échange. S'agissant de la politique de sécurité, en revanche, les États-Unis réaffirment leur engagement régional : dans le cadre de leur vision d'un « Indo-Pacifique libre et ouvert » (*Free and Open Indo-Pacific*), ils intensifient leur présence en mer de Chine méridionale et multiplient les manœuvres avec les forces armées des États de l'ASEAN. Avec les Philippines, Singapour et la Thaïlande, les États-Unis disposent, en la matière, de partenaires de longue date en Asie du Sud-Est. Dans les pays voisins, ils sont également le fer de lance de la réactivation du Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (*Quadrilateral Security Dialogue*, Quad) avec l'Australie, l'Inde et le Japon. Pilier de l'alliance AUKUS formée avec l'Australie et le Royaume-Uni, les États-Unis font également preuve d'une volonté accrue de s'engager dans la politique de sécurité de l'espace Asie-Pacifique.

L'UE est le troisième partenaire économique de l'Asie du Sud-Est après les États-Unis et la Chine³. Elle a suivi sa propre voie en adoptant en 2021 la [Stratégie de l'UE pour la coopération dans la région Indo-Pacifique](#), qui vise à intensifier les relations extérieures de l'UE avec l'Asie du Sud-Est. Le partenariat entre l'UE et l'ASEAN, qui date de 1977, est l'instrument central de cette stratégie, qui inclut également le développement du réseau de libre-échange. Les accords correspondants passés avec Singapour et le Vietnam sont entrés en vigueur en 2019 et 2020. Des négociations ont lieu avec l'Indonésie, tandis que les discussions avec la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande sont pour l'heure suspendues. L'objectif à long terme de l'UE est toujours de conclure un accord de libre-échange birégional avec l'ensemble des pays membres de l'ASEAN. Dans le cadre de *Global Gateway*, l'UE a par ailleurs élaboré sa propre stratégie de promotion des investissements dans les infrastructures mondiales. On ignore encore dans quelle mesure cette stratégie soutiendra également des projets en Asie du Sud-Est.

D'autres acteurs de la scène mondiale portent une attention accrue à l'Asie du Sud-Est. Le **Japon** entretient traditionnellement des relations étroites avec les pays concernés ; il est, malgré l'initiative des nouvelles routes de la soie, le plus grand investisseur en infrastructures dans la région, devant la Chine⁴. En tant que principal donateur d'aide publique au développement⁵, il dispose en outre d'un fort capital de confiance. Dans le cadre de sa politique « Act East », l'**Inde** cherche également à établir des relations stratégiques avec

l'Asie du Sud-Est. De même, **l'Australie** a augmenté la fréquence de ses réunions de haut niveau avec l'ASEAN et ses membres. En raison de la situation géographique de l'Asie du Sud-Est, sise entre l'Australie et le continent asiatique, les intérêts sécuritaires jouent également un rôle important dans cette région. En dehors de l'espace Asie-Pacifique, le **Royaume-Uni** cherche à établir de nouveaux partenariats internationaux après sa sortie de l'UE. Il est devenu partenaire de dialogue de l'ASEAN en 2021 et à ce jour, il est le seul pays ne faisant pas partie de la région Pacifique à vouloir adhérer à la nouvelle version du Partenariat transpacifique (*Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership*, CPTPP).

La Russie est un important fournisseur d'équipements militaires en Asie du Sud-Est, notamment pour le Myanmar et le Vietnam.⁶ Dans l'ensemble, son importance en tant que partenaire économique est toutefois limitée. L'agression militaire contre l'Ukraine a suscité des réactions contrastées selon les pays. Alors que Singapour est le seul État de la région à avoir pris des sanctions, le régime militaire du Myanmar a soutenu la Russie sans réserve. Parallèlement, la plupart des pays d'Asie du Sud-Est ont adopté une position de retenue, d'un côté car ils ne souhaitent pas mettre en péril leurs relations avec la Russie et surtout avec la Chine, sa voisine. D'autre côté, le recours à la force pour satisfaire des revendications territoriales, qui est sanctionné par les États-Unis, leurs alliés et d'autres États occidentaux, est également jugé inacceptable par les pays du Sud-Est asiatique. Ce d'autant plus dans le contexte des tensions en mer de Chine méridionale (cf. chap. 2.2).

La guerre en Ukraine illustre **l'exercice d'équilibre toujours plus périlleux** auquel doivent se livrer les pays d'Asie du Sud-Est en raison de l'émergence d'une concurrence stratégique opposant la Chine aux États-Unis. Ces pays subissent une pression croissante pour choisir un champ, mais ils évitent, dans la mesure du possible, de prendre clairement position. S'ils bénéficient de l'essor économique de la Chine, ils apprécient dans le même temps le rôle stabilisateur des États-Unis, garants de la sécurité régionale. Ce contrepois apparaît d'autant plus nécessaire que la Chine défend ses intérêts sécuritaires avec une conviction toujours plus affirmée. Les réticences quant à une trop grande proximité économique avec la puissance chinoise, en raison notamment des dépendances politiques qui en résultent, plaident également en faveur d'un équilibrage des intérêts. Les pays d'Asie du Sud-Est aspirent à un ordre fondé sur des règles, en vertu duquel aucun acteur extérieur ne doit pouvoir user de son influence au détriment de la région.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (*Association of Southeast Asian Nations*, ASEAN) a un rôle important à jouer dans la promotion d'un tel ordre. La création de l'organisation en 1967 répondait déjà à la

3 Fonds monétaire international (FMI), [Direction of Trade Statistics](#), octobre 2022.

4 *The Economist*, [A glimpse into Japan's understated financial heft in South-East Asia](#), août 2021.

5 [Brookings Institution](#), [Development in Southeast Asia](#); [Opportunities for donor collaboration](#), décembre 2020.

6 Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), [Arms Transfers Database](#), 2021.

nécessité de lutter ensemble contre la menace d'une perte de souveraineté, à l'époque dans le contexte de la guerre froide. L'ASEAN est aujourd'hui le plus important format multilatéral de l'espace Asie-Pacifique. Elle a pour objectif global d'approfondir la coopération régionale dans le dessein de promouvoir la paix et la stabilité, le progrès économique et le développement social. L'un des acquis majeurs de l'organisation est le degré élevé d'intégration économique des pays membres. Grâce à la suppression de la plupart des droits de douane sur les échanges de marchandises au sein du bloc, les pays membres font aujourd'hui plus de commerce entre eux qu'avec n'importe quel autre partenaire économique⁷. Dans une perspective à long terme, l'ASEAN vise la création d'un marché intérieur communautaire sur le modèle de l'UE.

Au-delà de cette intégration, l'ASEAN se considère comme une **plateforme permettant d'impliquer d'autres acteurs** dans une coopération régionale élargie. La stratégie *ASEAN Outlook on the Indo-Pacific* (perspectives de l'ASEAN sur l'Indo-Pacifique), adopté en 2019, concrétise cette ambition. L'ASEAN y revendique un rôle de leader pour la création d'un ordre pacifique, fondé sur des règles, au sein de l'espace Asie-Pacifique (« centralité de l'ASEAN »). À cette fin, l'ASEAN propose plusieurs formats de dialogue, dont elle assure la coordination. Ceux-ci incluent notamment les

enceintes de l'« ASEAN+ », le Sommet de l'Asie orientale (*East Asia Summit, EAS*) organisé annuellement et le Forum régional de l'ASEAN (*ASEAN Regional Forum, ARF*) axé sur les questions de sécurité (figure 4). Elle associe d'autres acteurs à l'architecture régionale qu'elle a mise en place par le biais de formats de dialogue bilatéraux, à l'image du partenariat de dialogue sectoriel avec la Suisse (cf. chap. 4.1).

Malgré les nombreux défis auxquels l'organisation est confrontée, l'ASEAN est une **réussite**. Dans une région présentant une grande diversité, elle a su établir une culture du dialogue et de la coopération sans équivalent sur le continent asiatique. Il est difficile de s'imaginer aujourd'hui des conflits armés entre des pays d'Asie du Sud-Est, comme c'était encore le cas pendant la guerre froide. L'ASEAN revendique son propre style politique, qualifié de « voie de l'ASEAN » (*ASEAN way*) : les décisions sont prises par consensus et l'organisation ne s'immisce pas dans les affaires intérieures de ses membres. La souveraineté et les spécificités culturelles des États affiliés sont ainsi préservées. Dans le même temps, l'approche choisie limite la capacité d'action de l'ASEAN sur la scène internationale, car elle expose l'organisation à des paralysies internes. Elle freine également la poursuite de l'intégration à laquelle aspirent ses membres.

7 ASEAN, *Trade in Goods*, 2021.

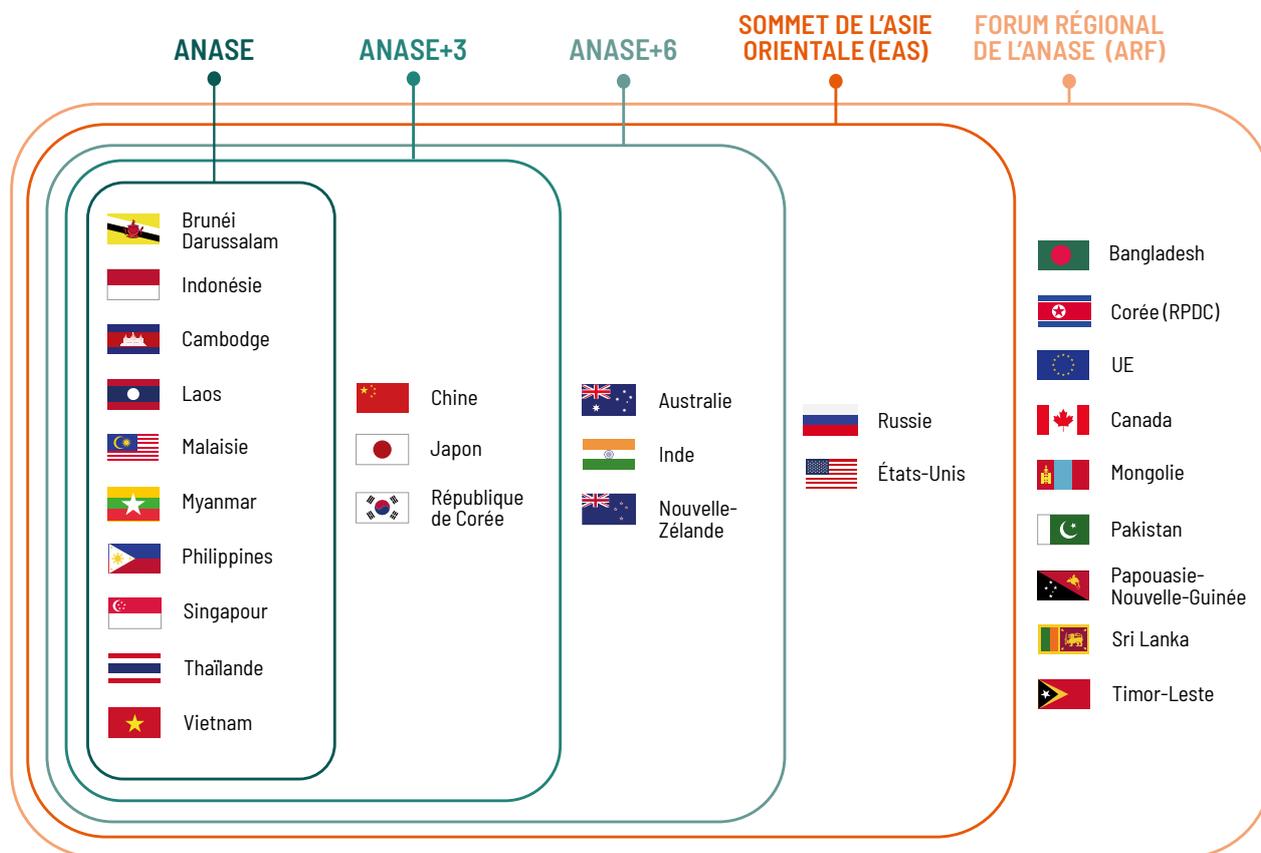


Figure 4 : Formats multilatéraux centrés sur l'ASEAN (source : DFAE).

2.2 Tendances régionales

Démographie

Avec quelque **680 millions d'habitants**, l'Asie du Sud-Est abrite 9 % de la population mondiale⁸. Selon les estimations actuelles, la croissance démographique devrait se stabiliser autour de 800 millions vers 2060 (figure 5). L'Asie du Sud-Est se trouve donc aujourd'hui dans une phase avancée de la transition démographique vers une société à faibles taux de mortalité et de natalité, à l'instar des pays industrialisés et développés. La part de la population en âge de travailler va être relativement élevée dans les décennies à venir, ce qui devrait avoir une incidence positive sur la productivité économique (phénomène du « dividende démographique »). Cela présuppose toutefois que les générations futures aient reçu une formation suffisante pour participer de manière productive au marché du travail.

La population de l'Asie du Sud-Est se caractérise par une grande **diversité culturelle**, due notamment à des facteurs géographiques : la région s'étend sur plus de 6000 kilomètres et comprend des milliers d'îles. On recense également peu d'éléments fédérateurs sur le plan historique. Certes, la quasi-totalité des pays d'Asie du Sud-Est a été touchée par le colonialisme, mais la multiplicité des puissances coloniales n'a pas laissé une empreinte culturelle uniforme. Trois grandes religions mondiales sont représentées dans cette région et y ont développé des communautés importantes : l'islam (280 millions), le bouddhisme (160 millions) et le christianisme (150 millions)⁹. Un grand nombre d'autres religions y sont en outre pratiquées. La diversité linguistique est également importante avec plus de 1200 langues utilisées dans la vie quotidienne.

La diversité de l'Asie du Sud-Est se retrouve également au sein des pays eux-mêmes, qui comptent pour la plupart d'importantes **minorités ethniques**. Celles-ci englobent non seulement des groupes de population indigènes, mais aussi des immigrants de Chine et du sous-continent indien. Leur diversité représente un défi permanent pour les pays concernés et induit souvent des tensions politiques. La plupart des conflits armés dans la région comportent une forte connotation ethnique.

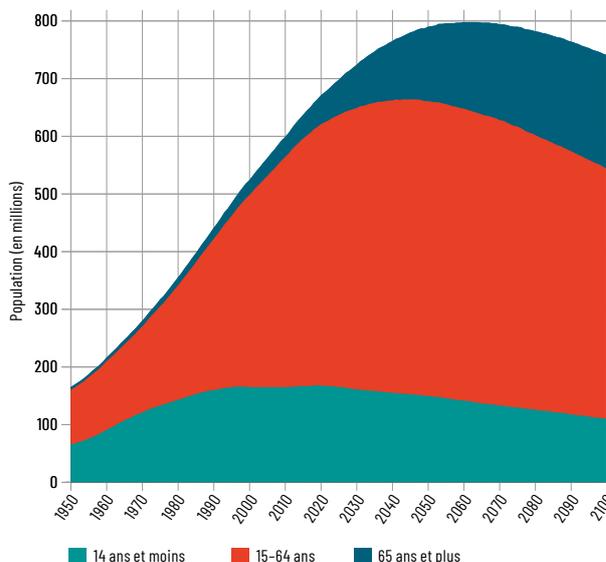


Figure 5 : Évolution démographique en Asie du Sud-Est, 1950–2100 (source : [DAESNU](#))

⁸ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAESNU), [World Population Prospects](#), 2022.

⁹ CIA, [The World Factbook](#), 2022.

Économie

Les pays de l'ASEAN constituent la **troisième puissance économique d'Asie** derrière la Chine et le Japon. Avec un produit intérieur brut (PIB) cumulé de 3350 milliards de dollars en 2021, ils contribuent à hauteur de 4% à la performance économique mondiale¹⁰. Le PIB réel de la région a pratiquement triplé depuis 2000 et les taux de croissance escomptés pour les années à venir devraient également être élevés (figure 6). Si ces tendances persistent à long terme, la production économique de l'Asie du Sud-Est pourrait devenir, d'ici à 2030, environ une fois et demie plus importante qu'aujourd'hui.

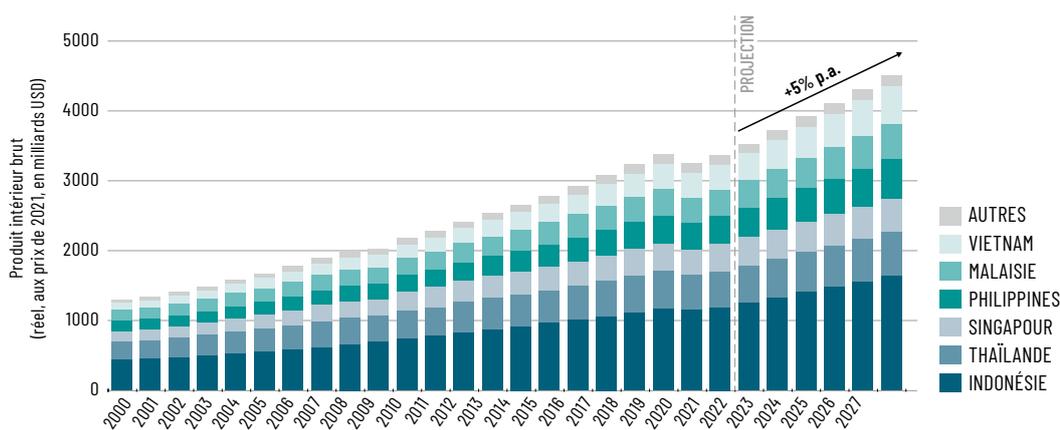


Figure 6 : Performance économique de l'Asie du Sud-Est (source : [Perspectives de l'économie mondiale du FMI](#)).

Au cours des vingt dernières années, la croissance économique a grandement bénéficié de l'intégration toujours plus marquée dans les **chaînes de création de valeur mondiales**. La Chine, principal partenaire commercial de l'Asie du Sud-Est depuis 2004, a exercé une force d'attraction particulière à cet égard. L'interdépendance économique avec les pays industrialisés occidentaux s'est également accrue. Le faible coût de la main-d'œuvre par rapport à d'autres pays émergents a profité à l'Asie du Sud-Est. Dans les années à venir, la diversification des chaînes d'approvisionnement internationales, telle qu'elle a été initiée par la pandémie de COVID-19, pourrait encore accroître l'attrait de la région comme site de production. Parallèlement, l'intensification de la concurrence géopolitique entre les grandes puissances, la volatilité de l'environnement international et la baisse des prévisions de croissance de l'économie chinoise engendrent des risques considérables pour l'Asie du Sud-Est. La capacité de la région à exploiter son potentiel de croissance dépendra en grande partie de facteurs sur lesquels elle n'a aucune influence.

La **suppression des barrières commerciales** a favorisé l'intégration dans les marchés mondiaux. L'ASEAN a conclu des accords de libre-échange avec la Chine (2005), la République de Corée (2007), le Japon (2008), l'Inde (2010), l'Australie et la Nouvelle-Zélande (2010) et Hong Kong (2019). Ces ententes complètent une série d'accords bilatéraux au niveau des pays. Depuis 2020, les pays de l'ASEAN font également partie du Partenariat économique régional global (*Regional Comprehensive Economic Partnership*, RCEP). En association avec la Chine, le Japon et d'autres pays de l'espace Asie-Pacifique, ce partenariat crée la plus grande zone de libre-échange du monde (environ 30 % du PIB mondial). La Malaisie, Singapour et le Vietnam sont également membres de la nouvelle version du Partenariat transpacifique (CPTPP) qui, depuis 2019, simplifie les relations commerciales et d'investissement entre certains pays riverains du Pacifique. Le Brunei Darussalam a également signé le CPTPP, mais doit encore le ratifier.

Le **dynamisme des marchés domestiques** favorise l'essor de l'économie. En Asie du Sud-Est, la classe moyenne se développe à un rythme élevé et voit son pouvoir d'achat croître dans la même mesure. À cela s'ajoute un autre levier de croissance, celui de la numérisation. La combinaison d'une hausse de la consommation et d'une population relativement importante à l'aise avec les nouvelles technologies a fait de l'Asie du Sud-Est un marché dynamique pour les modèles commerciaux numériques. L'Indonésie compte à elle seule

¹⁰ Fonds monétaire international (FMI), [World Economic Outlook](#), octobre 2022.

plus de 200 millions d'utilisateurs d'Internet et a donné naissance à une série d'entreprises technologiques performantes sur la scène internationale.

L'essor économique a favorisé – dans toute la région – une **réduction significative de la pauvreté**. Entre 2000 et 2020, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar américain par jour (en parité de pouvoir d'achat) a diminué de près de 90 % (figure 7). Cette évolution s'est accompagnée d'une hausse du niveau de vie : l'accès à l'éducation et aux soins de santé s'est considérablement amélioré. La mortalité infantile a diminué de moitié depuis 2000¹¹, tandis que l'espérance de vie a augmenté pour atteindre la moyenne mondiale (73 ans)¹².

Cette tendance n'est toutefois pas généralisée. Le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Timor-Leste n'ont par exemple pas connu une évolution similaire malgré les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté. L'image qui en ressort globalement est celle d'un **important décalage de prospérité** entre les différents pays d'Asie du Sud-Est (figure 8)¹³. Cela se reflète également dans le tissu économique. Alors que Singapour est devenue une métropole tertiaire moderne, la majorité des habitants du Laos vivent aujourd'hui encore de l'agriculture vivrière. On constate également des différences de revenus significatives à l'intérieur des pays, les minorités ethniques étant touchées de manière disproportionnée par la pauvreté. Les femmes souffrent également de discriminations économiques, car elles accusent parfois un retard considérable sur les hommes en ce qui concerne le niveau d'éducation ou la participation au marché du travail.

L'Asie du Sud-Est reste donc confrontée à d'importants **défis en matière de développement**. La pandémie de COVID-19

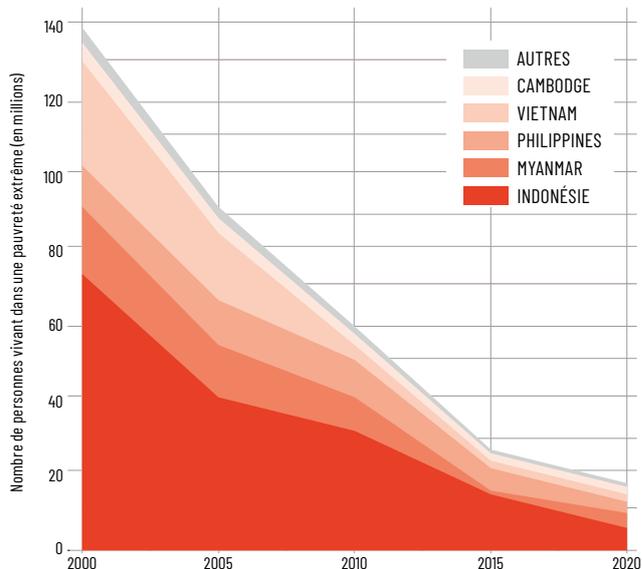


Figure 7 : Pauvreté extrême en Asie du Sud-Est (sources : Banque mondiale et PNUD).

a rappelé que les progrès réalisés peuvent être fragiles. Des millions de personnes sont momentanément retombées dans la pauvreté, et le taux d'occupation élevé dans le secteur informel a renforcé la précarité. La guerre en Ukraine a également entraîné une détérioration parfois sévère de l'approvisionnement. Il existe un besoin de rattrapage, en particulier dans le secteur de la formation, où l'environnement économique numérisé impose de nouvelles exigences en matière de compétences professionnelles. Les infrastructures présentent également des lacunes importantes : la congestion du trafic routier, les difficultés d'approvisionnement énergétique et la vétusté d'une partie des infrastructures de communication engendrent des coûts économiques et sociaux. Si elle ne relève pas ces défis – entre autres –, l'Asie du Sud-Est risque de tomber dans le « piège du revenu intermédiaire » que connaissent certains pays émergents : les premiers succès de développement sont alors suivis d'une stagnation, car la compétitivité internationale reste limitée malgré l'augmentation progressive des coûts de production.

11 Banque mondiale, [World Development Indicators](#) (Mortality rate, under-5), 2021.
 12 Banque mondiale, [World Development Indicators](#) (Life expectancy at birth), 2021.
 13 Banque mondiale, [World Development Indicators](#) (GNI per capita, Atlas method), 2021.

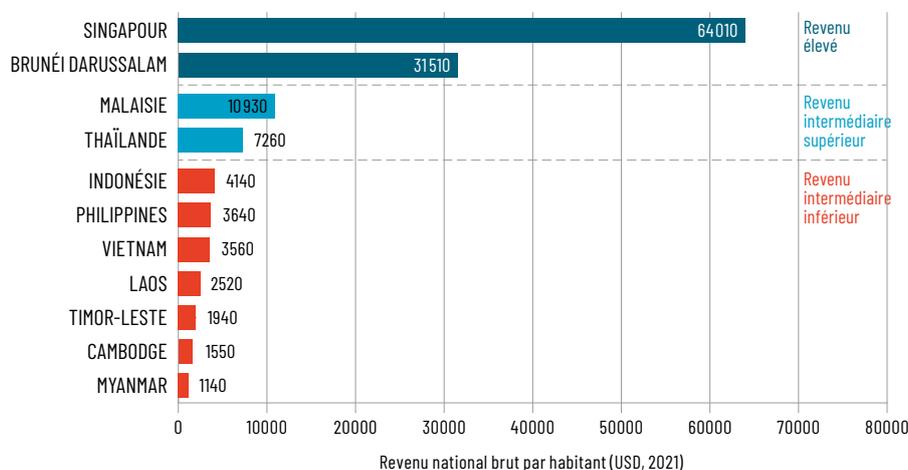


Figure 8 : Revenu par habitant et classification par catégorie de revenus (source : Banque mondiale).

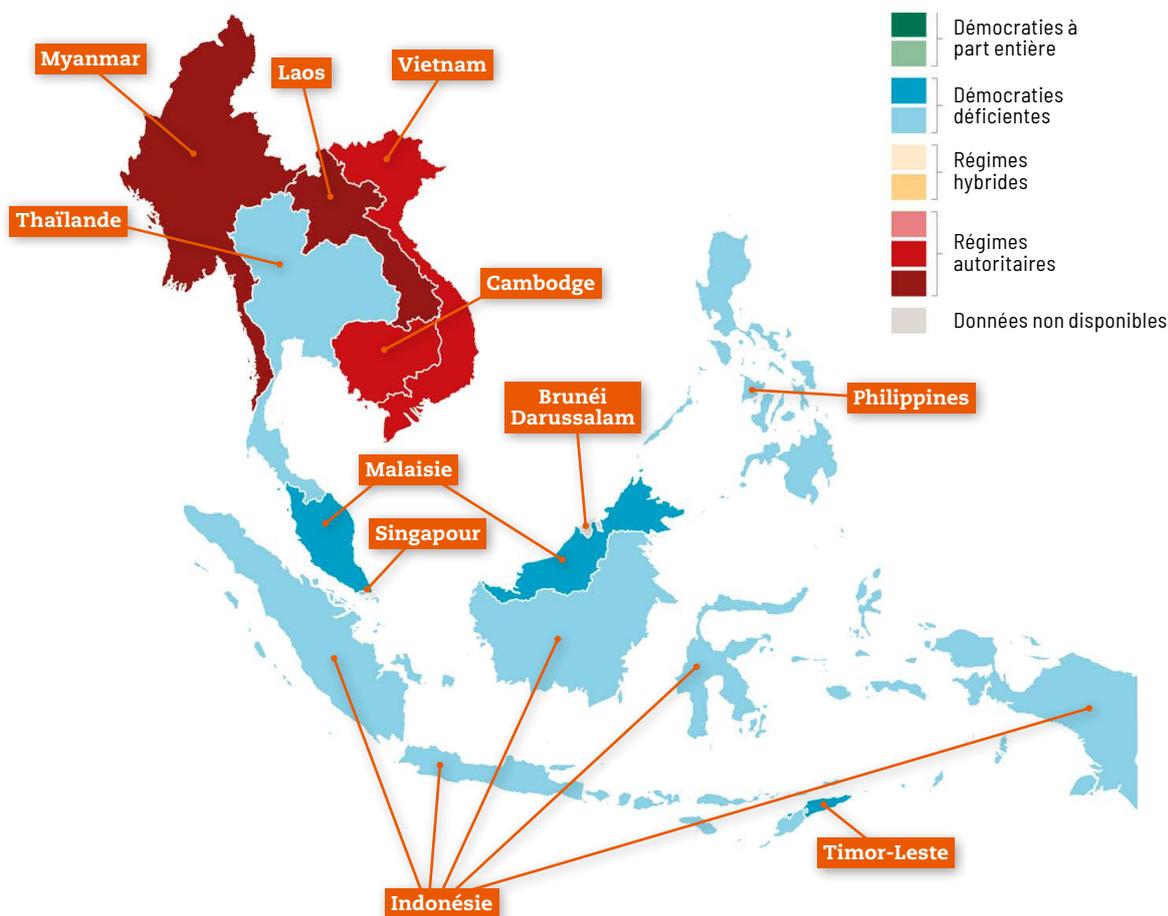


Figure 9 : Formes de gouvernance en Asie du Sud-Est (source : EIU, 2021).

Gouvernance

Plusieurs pays d'Asie du Sud-Est ont connu une démocratisation remarquable au cours des dernières décennies. On citera notamment l'Indonésie qui, depuis la fin de la dictature en 1998, est rapidement devenue l'une des démocraties les plus peuplées du monde. D'autres pays restent en revanche marqués par l'autocratie. L'Asie du Sud-Est se caractérise donc aujourd'hui par des **formes de gouvernance** très diversifiées (figure 9). Les déficits démocratiques s'étendent des restrictions de la liberté d'expression et de réunion à la répression violente de l'opposition. Ces dernières années, des tendances autoritaires ont également été constatées dans des pays démocratiques.

Cette tendance s'inscrit dans le contexte d'un **modèle de développement et de gouvernance** d'inspiration chinoise, différent de celui de l'Occident. La stabilité et le progrès économique y sont considérés plus importants que la légitimité démocratique. Les difficultés rencontrées par certaines démocraties occidentales pour surmonter des blocages internes ont encore renforcé l'attrait supposé d'une telle approche. L'Occident démocratique ne fait désormais plus figure de modèle pour la majorité des élites politiques d'Asie du Sud-Est. Il en va autrement pour certaines franges de la population : ces dernières années, plusieurs pays ont

connu des manifestations de rue, souvent menées par des jeunes qui réclamaient plus de démocratie.

La tendance négative concerne également les **droits de l'homme** en général. L'espace accordé à l'engagement citoyen s'est encore rétréci ces dernières années. Dans certains pays, les défenseurs des droits de l'homme sont victimes de poursuites, risquent des peines d'emprisonnement ou craignent même pour leur vie. Les membres de minorités ethniques et religieuses sont également discriminés et persécutés en maint endroit. Les médias en ligne et les réseaux sociaux font l'objet d'une surveillance accrue et les propos critiques à l'égard du gouvernement sont sanctionnés, souvent sous prétexte de lutter contre les fausses nouvelles. Une majorité de pays d'Asie du Sud-Est applique la peine de mort. À cela s'ajoutent de nombreuses exécutions extrajudiciaires, principalement dans le cadre de la politique antidrogue aux Philippines et de la répression au Myanmar. L'évolution est en revanche réjouissante dans le domaine de la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme, où divers pays d'Asie du Sud-Est ont pris des mesures d'application des principes de l'ONU correspondants.

Sécurité

L'Asie du Sud-Est est actuellement confrontée à un **environnement sécuritaire instable**. La Chine modernise ses forces armées, développe sa capacité de projection de puissance et défend ses intérêts sécuritaires avec toujours plus d'assurance. Parallèlement, les États-Unis accroissent leur présence militaire dans l'espace Asie-Pacifique et renforcent les alliances avec leurs partenaires régionaux. Dans cet environnement difficile, la définition de positions communes sur les questions de sécurité constitue un réel défi pour les pays d'Asie du Sud-Est. Le rôle de l'ASEAN et de ses membres dans l'architecture de sécurité de l'Asie-Pacifique reste ainsi limité. Il existe peu de mécanismes ou de forums régionaux dédiés à la résolution des conflits en Asie du Sud-Est.

L'exacerbation des tensions est particulièrement sensible en **mer de Chine méridionale**, où les revendications territoriales de la Chine se superposent à celles du Brunei Darussalam, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et du Vietnam. Il existe également des revendications de souveraineté parfois incompatibles entre les pays d'Asie du Sud-Est eux-mêmes (figure 10). En construisant des îles artificielles et des installations militaires sur le territoire des îles Paracels et Spratley, la Chine a fait valoir son interprétation des limites territoriales. Un arbitrage international a néanmoins conclu en 2016 que les revendications territoriales maritimes de la Chine à l'égard des Philippines étaient incompatibles avec le droit international. Les négociations en cours depuis 2002 sur un code de conduite entre les membres de l'ASEAN et la Chine, censé contribuer à la stabilité en mer de Chine méridionale, ne progressent que très lentement. Pendant ce temps, des incidents se produisent régulièrement dans les zones maritimes contestées, le plus souvent entre des bateaux de garde-côtes et des flottes civiles.

Plusieurs **conflits internes** affectent également le climat sécuritaire en Asie du Sud-Est. La situation est particulièrement tendue au Myanmar, où des conflits armés opposent de longue date l'armée nationale à diverses minorités ethniques. Elle s'est encore aggravée depuis le coup d'État militaire de 2021. En Indonésie (Papouasie occidentale) et en Thaïlande (provinces du sud), d'autres conflits persistent avec une intensité, en comparaison, de moindre amplitude. Les velléités séparatistes se superposent parfois à l'extrémisme violent lié à l'islamisme. Un constat identique s'applique aux Philippines (Bangsamoro), où la situation reste fragile malgré l'accord de paix signé en 2014. Au Cambodge, au Laos, au Myanmar, en Thaïlande et au Vietnam, la population souffre en outre de la contamination par des mines terrestres et par d'autres engins de guerre.

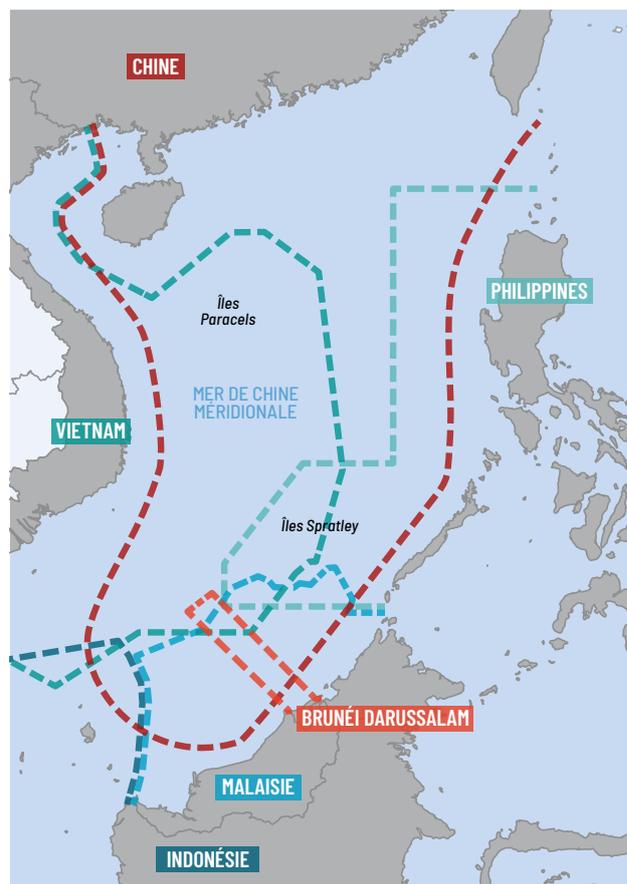


Figure 10 : Revendications territoriales en mer de Chine méridionale (source : DDPS/DFAE).

Entre 2012 et 2020, près de la moitié des **actes de piraterie** perpétrés dans le monde se sont déroulés en Asie du Sud-Est¹⁴. Le détroit de Malacca, par lequel transite environ un tiers du commerce mondial, est particulièrement exposé à cette menace. Ces dernières années, une diminution des cas de piraterie a pu être observée grâce à l'augmentation de la fréquence des patrouilles et à l'amélioration de la sécurité des navires marchands. Le problème risque toutefois de perdurer tant que l'absence de perspectives économiques fera apparaître la piraterie comme une activité lucrative.

14 Organisation maritime internationale (OMI), [Reports on acts of piracy and armed robbery against ships](#), avril 2021.

Écologie

Peu de régions du monde sont aussi concernées par le **changement climatique** que l'Asie du Sud-Est. Près de 100 millions de personnes vivent dans des zones côtières¹⁵ et sont donc particulièrement exposées aux risques naturels causés ou aggravés par le dérèglement climatique. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des cyclones tropicaux est déjà une réalité. L'élévation attendue du niveau des mers nécessitera des mesures de protection coûteuses afin d'éviter des inondations régulières de vastes zones d'habitation. La raréfaction de l'eau complique les activités agricoles et affecte la sécurité alimentaire, ce qui aggrave les inégalités sociales.

Le changement climatique favorise les **catastrophes naturelles** et accentue ainsi un problème récurrent en Asie du Sud-Est : sise sur la ceinture de feu du Pacifique, la région est depuis toujours sujette aux tremblements de terre, aux éruptions volcaniques et aux raz-de-marée. Le tsunami qui a pris naissance en 2004 au large de l'île indonésienne de Sumatra a fait à lui seul quelque 230 000 victimes. À ces problèmes tectoniques s'ajoute le risque croissant de phénomènes météorologiques extrêmes dus au dérèglement climatique. Les besoins humanitaires vont donc continuer à augmenter. Il devient également de plus en plus urgent d'adopter des mesures visant à renforcer à plus long terme la capacité de résistance aux catastrophes naturelles.

En dépit des conséquences avérées, la **protection du climat** ne jouit que d'une faible priorité en Asie du Sud-Est. Les émissions de CO₂ continuent d'augmenter fortement. Avec près de 5% des émissions mondiales, les pays du Sud-Est asiatique figurent collectivement au nombre des plus gros émetteurs de la planète (figure 11). La part importante des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique est la principale responsable de cette situation¹⁶. L'utilisation

du charbon, de loin la principale source d'énergie pour la production d'électricité dans cette région, ne cesse de progresser. Selon les prévisions, la capacité des centrales à charbon d'Asie du Sud-Est pourrait même doubler d'ici à 2035¹⁷. L'énergie hydroélectrique, une solution de remplacement sans émissions, présente tout de même des risques, car la pression croissante sur les ressources en eau liée au changement climatique remet en question leur disponibilité à long terme.

Après l'Amazonie et l'Afrique centrale, l'Asie du Sud-Est dispose de la troisième surface de **forêt tropicale humide** du monde. Celle-ci abrite une grande diversité d'espèces et joue un rôle essentiel dans le cycle global du carbone. Et pourtant, la déforestation se poursuit, en raison principalement de la soustraction de surfaces pour les besoins de l'agriculture, et en particulier pour la production d'huile de palme. Les reculs les plus importants des peuplements forestiers concernent l'Indonésie et la Malaisie, dont les territoires abritent près des trois quarts des forêts naturelles d'Asie du Sud-Est¹⁸. Différentes mesures de protection ont récemment permis de ralentir la déforestation. La promotion d'une production agricole durable, limitée aux surfaces déjà disponibles, est l'une de ces actions.

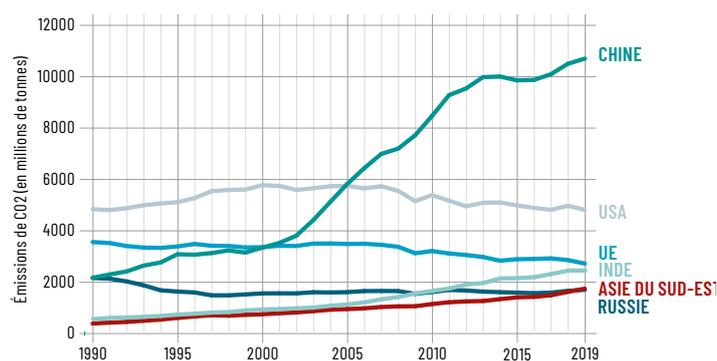


Figure 11 : Comparaison mondiale des émissions de CO₂ (source : Banque mondiale).

15 Socioeconomic Data and Applications Center (SEDAC), [National aggregates of geospatial data collection](#), 2022.

16 Agence internationale de l'énergie (AIE), [Countries and regions](#), 2020.

17 ASEAN, [The 6th ASEAN Energy Outlook](#) (Installed capacity by fuel, Baseline scenario), novembre 2020.

18 Global Forest Watch, [Primary forest](#), 2021.

La pression sur les **ressources hydrauliques** augmente également en Asie du Sud-Est. Le niveau du Mékong, qui sert d'artère vitale à des millions de personnes au Cambodge, au Laos, au Myanmar, en Thaïlande et au Vietnam, connaît des fluctuations de plus en plus importantes, à l'origine de pénuries d'eau potable, de baisses des stocks de poissons, de sécheresses agricoles et de pollutions du delta du fleuve par de l'eau salée. Outre la modification du régime des précipitations due au changement climatique, la construction de nombreux barrages dans la partie supérieure du fleuve (sur le territoire chinois) est également responsable de cette évolution.

Par ailleurs, l'Asie du Sud-Est contribue largement à la **pollution des mers**. On estime que plus de la moitié des déchets rejetés dans les mers du monde proviennent de cette région¹⁹. Son rôle en tant que premier marché d'importation du commerce mondial des déchets plastiques est en partie responsable de cette situation. Des capacités de recyclage insuffisantes et des décharges mal conçues entraînent le rejet d'une partie des déchets dans la mer.

Migration

En Asie du Sud-Est, la migration est avant tout un facteur économique. Quelque 20 millions de **travailleurs migrants**²⁰ soutiennent leur pays d'origine en Asie du Sud-Est par des transferts d'argent correspondant à 3 % de la performance économique²¹. Ces montants dépassent largement l'aide au développement versée à la région. Aux Philippines, l'un des principaux pays d'émigration de la planète si l'on considère l'importance de la diaspora, les envois de fonds représentent même 10 % du PIB. Le côté obscur de la migration de main-d'œuvre réside dans les conditions de travail et de vie parfois inhumaines dans les pays d'accueil. Le travail forcé et la traite des êtres humains, favorisés par la forte proportion de migration irrégulière, restent également une réalité.

Par ailleurs, environ 1,5 million de personnes originaires d'Asie du Sud-Est vivent dans d'autres pays avec le statut de **déplacés politiques**²². La grande majorité provient du Myanmar, où des conflits armés prolongés et les violences ethniques poussent les gens à l'exil. Près d'un million de membres de la minorité musulmane des Rohingyas vivent depuis 2017 dans des conditions parfois précaires au Bangladesh voisin, qui abrite le plus grand camp de réfugiés du monde près de la ville de Cox's Bazar. En outre, quelque 900 000 personnes originaires du Myanmar se trouvent depuis des décennies en situation de déplacés internes dans leur propre pays. Le coup d'État militaire de 2021, et les violences qui ont suivi, ont provoqué de nouveaux mouvements migratoires.

Échapper aux **effets du changement climatique** devient un motif important de migration, en Asie du Sud-Est comme ailleurs. Chaque année, plusieurs millions de personnes quittent temporairement leur domicile pour se mettre à l'abri des catastrophes naturelles²³. Les Philippines sont le pays le plus touché en raison de la fréquence des cyclones. L'Indonésie et le Myanmar connaissent également des déplacements de population à grande échelle engendrés par des catastrophes naturelles. L'avancée continue du changement climatique laisse également présager une augmentation des mouvements migratoires durables, car les zones de peuplement actuelles pourraient devenir inhabitables à long terme en raison de phénomènes météorologiques extrêmes.

19 Lourens Meijer et al., [More than 1000 rivers account for 80% of global riverine plastic emissions into the ocean](#), Science Advances, avril 2021.

20 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAESNU), [International migrant stock](#), 2020.

21 Banque mondiale, [World Development Indicators](#) (Personal remittances received), 2021.

22 Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), [Refugee data finder](#), 2021.

23 Center for Strategic and International Studies (CSIS), [Southeast Asia's coming climate crisis](#), mai 2022.

3 Intérêts de la Suisse

La politique extérieure de la Suisse tient compte de l'évolution du contexte géopolitique. Elle prend acte du déplacement de l'équilibre mondial des pouvoirs vers l'espace Asie-Pacifique et du rôle joué par l'Asie du Sud-Est dans cette évolution. Au cours des années 2023 à 2026, la Suisse souhaite donc renforcer ses relations avec les pays de la région et les approfondir de manière ciblée pour pouvoir affronter les **défis de l'avenir**. Une telle approche lui permet de diversifier sa politique extérieure. Elle exploite les opportunités offertes par l'essor de la zone Asie-Pacifique tout en évitant de se focaliser sur certains acteurs de cette région du monde.

La Suisse bénéficie en Asie du Sud-Est d'une **excellente réputation**, qu'elle doit à sa capacité d'innovation, à sa compétitivité, à son engagement dans le domaine du développement et de l'aide humanitaire et à la confiance dont elle

jouit en tant qu'acteur international. Un approfondissement des relations est donc également souhaitable du point de vue des pays d'Asie du Sud-Est. Eu égard à l'influence croissante des grandes puissances (Chine et États-Unis), cette région du globe souhaite préserver son indépendance et élargir sa marge de manœuvre en matière de politique extérieure. Elle a donc intérêt à coopérer avec des pays comme la Suisse qui souhaitent se positionner de manière autonome dans le champ de tension géopolitique.

La politique extérieure de la Suisse en Asie du Sud-Est a pour fondement les intérêts et les valeurs définis par la Constitution fédérale. La SPE 2020–2023 définit en outre **quatre priorités thématiques**, sur lesquelles s'appuie également la présente stratégie : la paix et la sécurité, la prospérité, la durabilité et la numérisation.

3.1 Paix et sécurité

Indépendamment de l'éloignement géographique, la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est présentent aussi un intérêt pour la Suisse. Une **situation sécuritaire stable** constitue le fondement d'une vie à l'abri du besoin et du développement économique et social de la région. L'émergence d'un conflit le long des grandes routes maritimes, par exemple en mer de Chine méridionale, aurait des répercussions considérables sur les chaînes logistiques mondiales et donc sur la situation de l'approvisionnement. La Suisse contribue à la prévention, à l'atténuation, à la résolution et au traitement des conflits armés en Asie du Sud-Est avec les instruments dont elle dispose. Ceux-ci incluent l'offre de bons offices, la fourniture d'aide humanitaire, l'engagement pour le respect du droit international humanitaire et le soutien dans le traitement du passé. La promotion de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance contribue également à un développement pacifique.

Les **droits de l'homme** font l'objet d'une attention particulière en Asie du Sud-Est. Dans le cadre de sa diplomatie des droits de l'homme, la Suisse s'engage en particulier pour le droit à la liberté d'expression, l'abolition de la peine de mort,

la prévention de la torture et la protection des minorités ethniques et religieuses. Outre les contacts de haut niveau, les représentations sur place jouent un rôle essentiel. Elles abordent régulièrement la question des droits de l'homme avec les pays hôtes, collaborent avec la société civile locale et soutiennent les autorités étatiques dans leurs réformes internes. La Suisse s'engage également au niveau multilatéral – par exemple dans le cadre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU – pour le respect des droits de l'homme dans la région.

La grande majorité des pays d'Asie du Sud-Est partage l'intérêt de la Suisse pour le respect du droit international et pour un fonctionnement efficace des organisations multilatérales. Ils sont donc les partenaires naturels des initiatives visant le **renforcement du multilatéralisme**. La présence de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023 et 2024 offre l'occasion d'approfondir la coopération dans ce domaine. Dans le cadre de son partenariat de dialogue sectoriel avec l'ASEAN (cf. chap. 4.1), la Suisse contribue encore au renforcement de cette organisation régionale.

3.2. Prospérité

L'importance économique de l'Asie du Sud-Est ne cesse de croître pour la Suisse. Le volume des échanges commerciaux avec les pays de la région s'est multiplié au cours des dernières décennies (figure 12)²⁴. La part que représente le Sud-Est asiatique dans le commerce extérieur de la Suisse se monte aujourd'hui à 4 %, contre 2 % en 2000. La situation est similaire en ce qui concerne les investissements directs, Singapour se distinguant particulièrement comme pays de destination (figure 13). Près d'un tiers des capitaux suisses en Asie sont investis en Asie du Sud-Est.

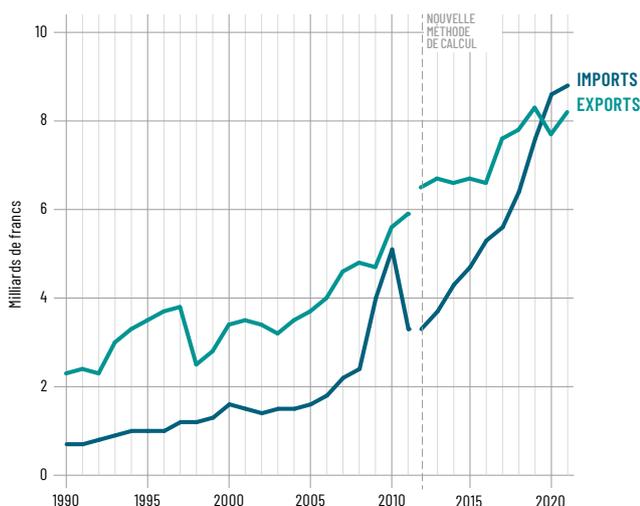


Figure 12 : Commerce bilatéral avec l'Asie du Sud-Est (hors métaux précieux et pierres gemmes ; source : [OFDF](#)).

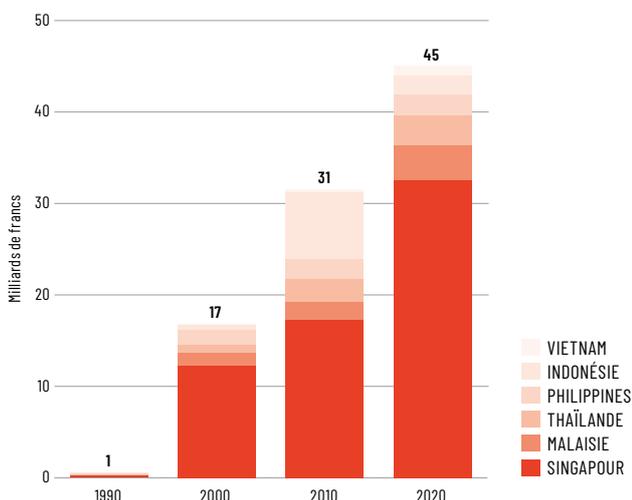


Figure 13 : Investissements directs de la Suisse en Asie du Sud-Est (pays principaux ; source : [BNS](#)).

Les entreprises suisses doivent bénéficier d'un **cadre général adéquat** pour pouvoir continuer à exploiter un potentiel économique en pleine croissance. C'est la raison pour laquelle la Suisse s'efforce d'améliorer encore l'accès au marché par le biais d'accords de libre-échange. Outre les accords existants avec l'Indonésie, les Philippines et Singapour, elle travaille, avec ses partenaires de l'AELE, à la conclusion d'accords avec la Malaisie, la Thaïlande et le Vietnam (figure 14). Les ambassades de Suisse, les business hubs intégrés dans les ambassades et les chambres de commerce défendent les intérêts de l'économie suisse sur place en renforçant encore la coordination entre les divers acteurs de la diplomatie commerciale et de la promotion des exportations, dans l'esprit du « Team Switzerland ». Dans les années à venir, la promotion des exportations mettra l'accent sur la simplification de l'accès aux projets d'infrastructures pour les entreprises suisses, car l'Asie du Sud-Est accuse un retard considérable en matière de développement des infrastructures.

La Suisse œuvre au renforcement des **perspectives économiques et sociales** des pays pauvres d'Asie du Sud-Est (figure 15). Le Myanmar, le Cambodge et le Laos sont des pays prioritaires de la DDC²⁵. L'objectif principal des programmes de coopération est de créer des structures économiques résistantes et inclusives, par exemple en améliorant les compétences professionnelles et l'intégration des groupes de population défavorisés. En Indonésie et au Vietnam, deux pays prioritaires de la coopération au développement économique du SECO, l'engagement de la Suisse porte principalement sur le renforcement du secteur privé²⁶. L'objectif est notamment de favoriser un environnement propice aux investissements privés, de soutenir la diversification des chaînes de création de valeur et d'accroître la compétitivité des PME. La coopération au développement au niveau multilatéral complète les programmes de coopération bilatéraux.

La Suisse s'investit en outre en faveur de conditions-cadres visant à approfondir sa collaboration avec les acteurs des domaines **de la formation, de la recherche et de l'innovation**. En concertation avec la communauté scientifique suisse, elle cultive les relations scientifiques existantes et encourage les partenariats entre les hautes écoles de Suisse et d'Asie du Sud-Est.

24 Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), [Swiss-impex](#), 2021.

25 Programmes actuels : [Programme de coopération Myanmar 2019–2023](#) ; [Programme de coopération pour la région du Mékong 2022–2025](#) (concernant le Cambodge et le Laos)

26 Programmes actuels : [programme de coopération avec l'Indonésie 2021–2024](#) ; [programme de coopération avec le Vietnam 2021–2024](#)



Figure 14 : Accords de libre-échange avec les pays d'Asie du Sud-Est (source : SECO).*

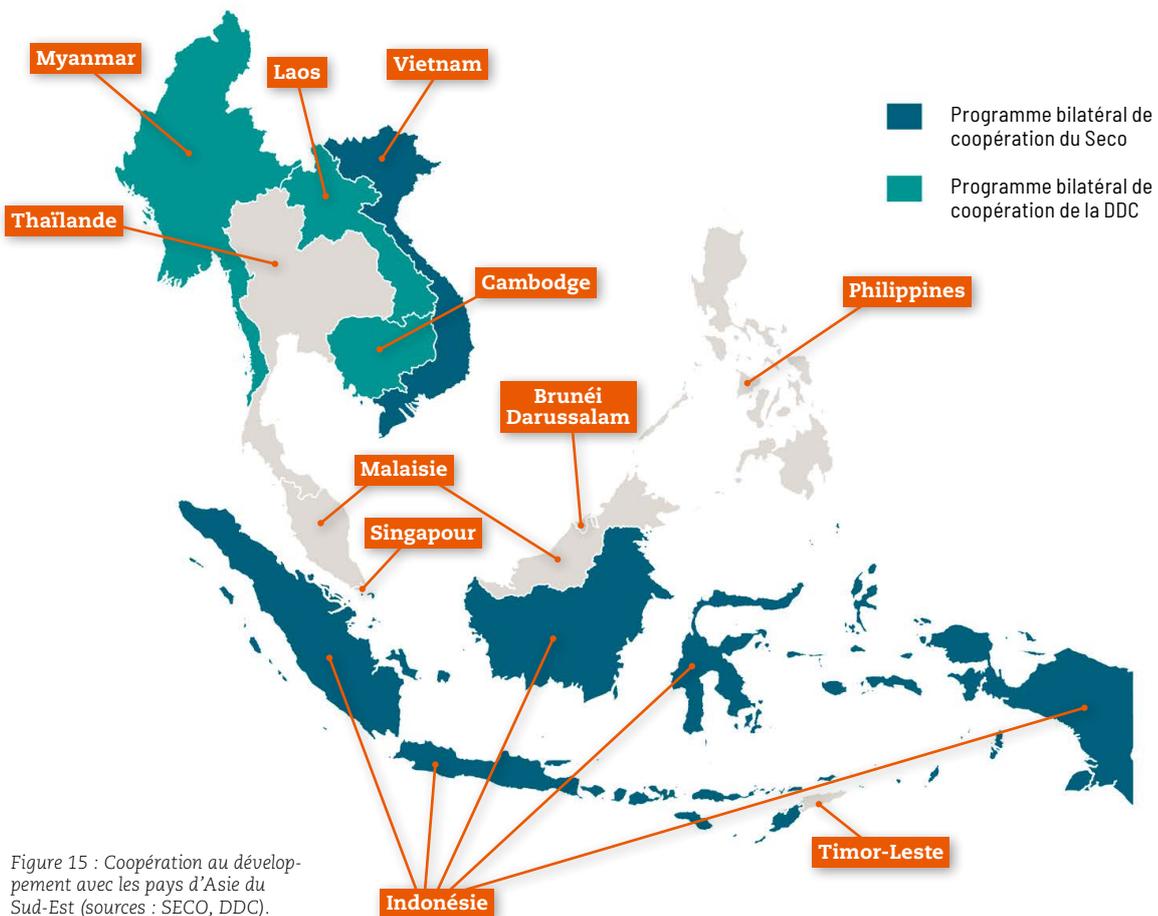


Figure 15 : Coopération au développement avec les pays d'Asie du Sud-Est (sources : SECO, DDC).

3.3 Durabilité

Dans le cadre de l'Agenda 2030, la Suisse s'attache à promouvoir le développement durable en Asie du Sud-Est. Elle soutient la lutte contre le **changement climatique** en encourageant par exemple une planification urbaine durable et respectueuse du climat. L'adaptation aux conséquences du changement climatique revêt également une importance particulière dans le contexte de l'Asie du Sud-Est. Le DFAE gère à Bangkok un centre de compétences spécialisé dans la réduction des risques de catastrophes, dont la mission est de conseiller les gouvernements d'Asie du Sud-Est dans la gestion des dangers liés au climat. La coopération au développement met également l'accent sur la promotion d'infrastructures résistantes au changement climatique. En cas de catastrophe naturelle, la Suisse continuera à fournir de l'aide humanitaire.

Un autre point fort de l'engagement de la Suisse est la gestion durable des **ressources naturelles**. Par ses actions de coopération au développement, la Suisse contribue à une gestion durable de l'eau et encourage la coopération transfrontalière dans ce domaine. Elle soutient des mesures visant à promouvoir des systèmes alimentaires durables et à améliorer la protection des forêts. Dans le cadre de sa politique économique extérieure, la Suisse tient compte de l'objectif de durabilité en créant par exemple des incitations à une production respectueuse des ressources. En ce qui concerne les accords de libre-échange envisagés avec les pays d'Asie du Sud-Est, la Suisse tient à y inscrire des dispositions contraignantes sur les questions de durabilité dans le commerce.

3.4 Numérisation

L'Asie du Sud-Est est considérée comme un pôle d'innovation émergent dans les technologies numériques. À l'instar de la Suisse, une majorité des pays de la région souhaitent lutter contre la formation de blocs réglementaires dans l'espace numérique. Cela offre des possibilités de coopération, notamment dans les domaines de la gouvernance numérique et de la facilitation du commerce numérique. La Suisse s'efforce de mener des **dialogues réguliers** avec certains pays d'Asie du Sud-Est sur les sujets précités

et d'autres questions afférentes. La cybersécurité offre également des possibilités d'échanges approfondis. La Suisse est consciente du fait que la numérisation peut être utilisée comme un instrument de restriction des libertés individuelles. Les technologies numériques offrent en outre des possibilités nouvelles pour la coopération scientifique (diplomatie scientifique) et pour la promotion d'un développement inclusif et durable.

3.5 Services aux citoyens

En plus des quatre priorités thématiques de la SPE 2020–2023, les services aux citoyens jouent un rôle important dans le contexte de l'Asie du Sud-Est. Quelque 18 600 ressortissants suisses vivent dans la région, dont près de la moitié en Thaïlande (figure 16)²⁷. Avant la pandémie de COVID-19, les pays de l'ASEAN enregistraient près d'un demi-million de passages de frontières par des voyageurs en provenance de Suisse²⁸. À l'inverse, la Suisse jouit également d'une grande popularité auprès des touristes du Sud-Est asiatique. Notre pays continuera à l'avenir d'offrir à ses ressortissants un **soutien efficace et adapté à leurs besoins**, ce qui inclut le développement de l'offre de services par le biais des canaux numériques. Un échange approfondi avec les pays d'accueil sur les affaires consulaires doit également contribuer à optimiser les conditions de vie et de séjour des Suissesses et des Suisses en Asie du Sud-Est.

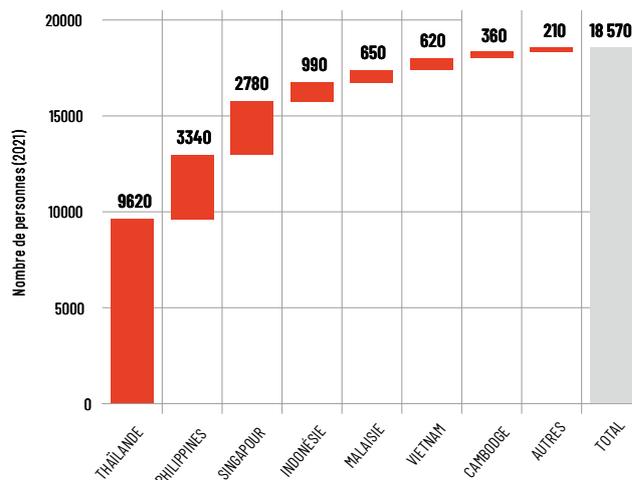


Figure 16 : Suisses de l'étranger établis en Asie du Sud-Est (source : [OFS](#))

27 Office fédéral de la statistique (OFS), [Suisses de l'étranger](#), 2021.

28 ASEAN, [Visitors arrival dashboard](#), 2019.

4 Priorités multilatérales

La Suisse préserve ses intérêts en Asie du Sud-Est par le biais des plateformes bilatérales et multilatérales. Le présent chapitre est consacré à l'engagement multilatéral de la Suisse dans la région, et en particulier à ses relations avec l'ASEAN.

4.1 Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) est la **principale organisation multilatérale** du Sud-Est asiatique. Elle regroupe tous les pays de la région, à l'exception pour l'heure du Timor-Leste. Depuis sa création en 1967, l'ASEAN s'est imposée comme la principale instance de coopération régionale dans de nombreux domaines politiques. Outre l'intégration économique, l'ASEAN est active dans la promotion de la paix et de la stabilité, la réduction des écarts de prospérité entre les États membres et le développement durable. Attachée au principe de la « centralité de l'ASEAN », l'organisation se considère comme une plateforme de coopération reliant les États de l'espace Asie-Pacifique. Des instances de dialogue comme les formats « ASEAN+ », le Sommet de l'Asie de l'Est (EAS) et le Forum régional de l'ASEAN (ARF) servent cette ambition (cf. chap. 2.1). Aucune autre institution n'a cette capacité de réunir régulièrement à la même table les décideurs des hautes instances concernées, tant pour l'Asie du Sud-Est que pour l'espace Asie-Pacifique au sens large.

La Suisse a conclu en 2016 un **partenariat de dialogue sectoriel** avec l'ASEAN. Celui-ci permet de faire valoir plus efficacement les priorités de sa politique extérieure vis-à-vis de l'Asie du Sud-Est au niveau multilatéral. Par ce biais, la Suisse dispose d'un accès privilégié aux réunions de haut niveau organisées dans le cadre de l'ASEAN – par exemple au niveau des ministres des affaires étrangères et de l'économie. La coopération technique, par laquelle la Suisse contribue à réduire les écarts de développement entre les pays membres de l'organisation, fait également partie du partenariat de dialogue sectoriel. Elle soutient les efforts de

l'ASEAN dans les domaines thématiques prioritaires – paix et sécurité, prospérité, durabilité et numérisation – conformes à ses intérêts. Un comité de pilotage conjoint dresse un bilan annuel du partenariat et définit les grandes lignes de son développement.

Les **principaux éléments** de la coopération pour les années à venir sont fixées dans des domaines de coopération définis conjointement (*Practical Cooperation Areas 2022–2026*). Dans le dessein de promouvoir la paix et la sécurité, la Suisse soutient par exemple la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN (*ASEAN Intergovernmental Commission on Human Rights, AICHR*), un organe intergouvernemental chargé de renforcer les droits de l'homme en Asie du Sud-Est. Dans le domaine de la prospérité, l'engagement de la Suisse comprend l'apport d'expertise visant à renforcer la formation professionnelle. Avec la poursuite de l'intégration économique de l'ASEAN, les questions de politique commerciale pourraient être plus fréquemment abordées à l'échelon régional, par exemple dans le cadre d'une coopération entre l'AELE et l'ASEAN. En matière de durabilité, l'objectif est de soutenir les efforts de l'ASEAN dans la gestion des catastrophes, la protection du climat, la préservation de la biodiversité et la gestion durable de l'eau. Et enfin, dans le domaine de la numérisation, la Suisse s'efforce d'établir un dialogue régulier avec l'ASEAN et de soutenir le développement de capacités permettant de renforcer la cybersécurité dans les pays d'Asie du Sud-Est.

Objectifs et mesures

- AN.A La Suisse soutient les efforts de l'ASEAN pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région.**
- AN.A1 Contribuer au renforcement des structures et des capacités régionales dans le domaine de la protection des droits de l'homme.
 - AN.A2 Promouvoir les échanges d'expériences et le renforcement des capacités dans le domaine de la politique de paix.
 - AN.A3 Contribuer au renforcement de la coopération régionale en matière de déminage.
- AN.B La Suisse et l'ASEAN procèdent à des échanges politiques dans le domaine de la paix et de la sécurité.**
- AN.B1 Poursuivre le dialogue de haut niveau sur les questions de politique mondiale et régionale.
 - AN.B2 Encourager les échanges sur les questions de politique de sécurité dans le cadre de l'adhésion de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU (2023/2024).
- AN.C La Suisse plaide au niveau de l'ASEAN pour de bonnes conditions-cadres dans les relations économiques avec l'Asie du Sud-Est.**
- AN.C1 Poursuivre le dialogue de haut niveau sur les questions de politique économique et commerciale.
 - AN.C2 Adopter une déclaration commune sur la coopération entre les États membres de l'AELE et ceux de l'ASEAN.
- AN.D La Suisse s'engage, dans le cadre de l'ASEAN, à réduire les inégalités économiques entre et dans les pays d'Asie du Sud-Est.**
- AN.D1 Soutenir les initiatives visant à renforcer la formation professionnelle dans les pays de l'ASEAN.
 - AN.D2 Soutenir les efforts de l'ASEAN pour améliorer la protection des travailleurs migrants.
- AN.E La Suisse soutient l'ASEAN dans la promotion d'un développement durable au sein des pays membres.**
- AN.E1 Contribuer à la promotion de la coopération régionale dans la gestion des catastrophes.
 - AN.E2 Soutenir les efforts de l'ASEAN dans les domaines de la protection du climat et de la biodiversité.
- AN.F La Suisse et l'ASEAN mettent en place une coopération structurée dans le domaine de la numérisation.**
- AN.F1 Établir un dialogue régulier sur la numérisation.
 - AN.F2 Contribuer au renforcement des capacités de l'ASEAN dans le domaine de la cybersécurité.

4.2 Autres formats multilatéraux

Parallèlement à sa coopération avec l'ASEAN, la Suisse participe à d'autres formats multilatéraux importants pour l'Asie du Sud-Est. La **Banque asiatique de développement (BASD)**, fondée en 1966 et domiciliée à Manille, en fait partie. La BASD soutient le développement économique et social de plusieurs pays à revenus faibles et moyens de l'espace Asie-Pacifique, dont une majorité de pays d'Asie du Sud-Est. En tant que banque de développement multilatérale, elle octroie principalement des prêts à des conditions préférentielles, mais propose également des services d'assistance technique, des subventions non remboursables et des investissements en capital. Membre de la BASD depuis 1967, la Suisse fait partie de la première génération des 19 membres de la BASD qui ne proviennent pas de l'espace Asie-Pacifique. Outre son rôle de bailleur de fonds, la Suisse soutient des projets spécifiques axés sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion des catastrophes et le développement urbain résistant au changement climatique.

Avec la **Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII)**, la Suisse participe à une autre banque multilatérale de développement couvrant l'espace Asie-Pacifique. La BAII a été créée en 2015 à l'initiative de la Chine et a son siège à Pékin. Détenant environ 27 % des droits de vote, la Chine occupe une place privilégiée parmi les 89 membres de l'institution (situation en 2022). Dans ce contexte, la BAII se considère également comme une solution de rechange aux institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et FMI), jugées parfois très « occidentales ». La BAII concentre ses activités sur le financement de projets d'infrastructures dans les domaines des transports, de l'approvisionnement en énergie et en eau, du développement urbain et de la connectivité numérique. La BAII contribue ainsi à couvrir les besoins d'investissement à grande échelle dans les infrastructures, notamment en Asie du Sud-Est où elle intervient en tant que prêteuse dans une majorité de pays. La Suisse est membre fondateur de la BAII. Au travers de son appartenance, elle veille notamment à ce que la BAII respecte les normes environnementales et sociales internationales ainsi que les critères de financement durable des infrastructures.

En soutenant la **Commission du fleuve Mékong (Mekong River Commission, MRC)**, la Suisse accorde une attention particulière à la gestion des eaux dans la sous-région du Mékong. La MRC est une organisation intergouvernementale créée en 1995 et composée des quatre pays riverains du Mékong (Cambodge, Laos, Thaïlande et Vietnam). Elle sert de plateforme pour la coopération transfrontalière en matière de gestion du bassin fluvial du Mékong. Une telle collaboration revêt une importance croissante eu égard aux fluctuations toujours plus importantes du niveau du fleuve qui menacent les moyens de subsistance de millions de personnes (cf. chap. 2.2). Les quatre membres du MRC participent en outre à la coopération Lancang-Mékong (*Lancang-Mekong Cooperation, LMC*), un format de dialogue établi en 2016 à l'initiative

de la Chine et qui inclut également la Chine et le Myanmar. Les rapports de force inégaux au sein de la LMC soulignent la nécessité d'une concertation fonctionnelle entre les membres de la MRC dans un format quadripartite. La Suisse soutient la MRC depuis sa création. Ces prochaines années, elle mettra l'accent sur la mise en œuvre de la Stratégie de développement du bassin 2021–2030 de la MRC, qui encourage l'accès inclusif aux ressources hydriques du Mékong et la résilience de la population vivant dans le bassin du fleuve face aux risques climatiques. Le renforcement des capacités institutionnelles du secrétariat de la MRC à Vientiane fait partie des objectifs poursuivis.

D'autres enceintes multilatérales servent également de plateformes pour la coopération avec l'Asie du Sud-Est. La Suisse et les membres de l'ASEAN participent au **Dialogue Asie-Europe (Asia-Europe Meeting, ASEM)**, qui réunit 51 pays d'Europe et de l'espace Asie-Pacifique (ainsi que l'UE et l'ASEAN). Des discussions de haut niveau s'y déroulent chaque année, qui réunissent en alternance les chefs d'État et de gouvernement ou les ministres des affaires étrangères. La **Fondation Asie-Europe (Asia-Europe Foundation, ASEF)**, organisme intergouvernemental qui a son secrétariat à Singapour, est rattachée à l'ASEM. La Suisse soutient le Dialogue Asie-Europe dans son ambition d'approfondir les relations entre l'Europe et l'Asie-Pacifique au niveau des autorités et de la société civile au travers de projets concrets. Elle est par exemple coorganisatrice du séminaire annuel sur les droits de l'homme de l'ASEM. Le **Dialogue de Shangri-La**, principale conférence sur la sécurité de l'espace Asie-Pacifique, est également basé à Singapour. La Suisse et les pays d'Asie du Sud-Est y sont régulièrement représentés à un haut niveau et profitent de la conférence pour procéder à des échanges bilatéraux.

A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé que la Suisse s'associe aux deux grands **accords économiques régionaux** que sont le Partenariat économique global régional (*Regional Comprehensive Economic Partnership, RCEP*) et l'Accord global et progressif pour le partenariat transpacifique (*Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership, CPTPP*). Alors que le RCEP comprend les dix États membres de l'ASEAN, le CPTPP compte notamment la Malaisie, Singapour et le Vietnam parmi ses membres. Le Brunei Darussalam a signé l'accord, mais ne l'a pas encore ratifié (cf. chap. 2.2). La Suisse analyse en permanence l'évolution de ces accords et évalue les avantages économiques et la faisabilité politique d'une adhésion éventuelle.

5 Priorités bilatérales

Outre les efforts déployés au niveau multilatéral, les échanges bilatéraux constituent un élément essentiel des relations entre la Suisse et l'Asie du Sud-Est. Ce chapitre formule les objectifs et les mesures que la Suisse entend mettre en œuvre dans ses échanges avec les pays de la région au cours des années

2023 à 2026. Aucun objectif ni mesure spécifique n'est prévu pour le Brunei Darussalam et le Timor-Leste, où la Suisse n'a pas d'intérêts prioritaires. La figure 17 donne un aperçu des objectifs bilatéraux définis en fonction des quatre priorités thématiques de la SPE 2020–2023.

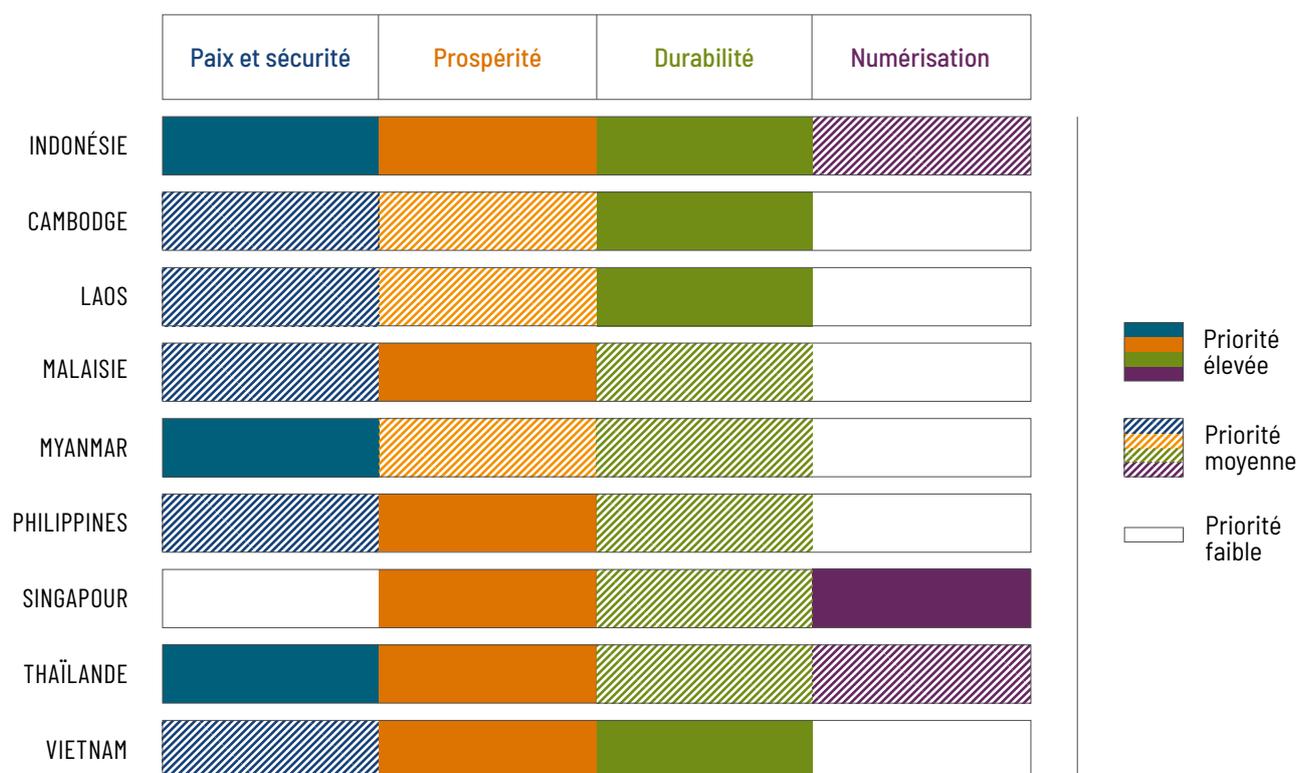


Figure 17 : Priorités bilatérales de la stratégie pour l'Asie du Sud-Est 2023–2026 (source : DFAE).

5.1 Indonésie

INDONÉSIE	
	Population : 275 millions (2021) Croissance démographique : +43 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 114/191 (2021)
	PIB : 1187 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +5.2% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 4140 USD (2021)
	Représentation depuis : 1863 (actuellement : ambassade) Communauté suisse : 993 personnes (2021) Volume des échanges : 1.9 milliards CHF (2021)

L'Indonésie est la **première puissance démographique et économique** d'Asie du Sud-Est. Cet État archipel constitué de plus de 17 000 îles compte 275 millions d'habitants²⁹, ce qui en fait le quatrième pays le plus peuplé de la planète. Avec un PIB proche de 1200 milliards de dollars américains (2021), il génère un bon tiers de la performance économique de l'Asie du Sud-Est³⁰. Selon des prévisions à long terme, l'Indonésie pourrait même devenir la quatrième économie mondiale d'ici à 2050 (après la Chine, les États-Unis et l'Inde)³¹.

Consciente de son influence croissante, l'Indonésie mène une **politique extérieure engagée**. Ce pays joue un rôle de leader au sein de l'ASEAN, dont le secrétariat se trouve à Jakarta. Au niveau global, l'Indonésie s'engage également pour un multilatéralisme efficace. Depuis 2008, en tant que l'une des plus grandes démocraties du monde, elle accueille le *Bali Democracy Forum*, un format de dialogue de haut niveau visant à promouvoir les valeurs démocratiques dans la région Asie-Pacifique.

L'Indonésie a connu une évolution socio-économique remarquable au cours des vingt dernières années. Alors que plus de 70 millions de personnes vivaient dans une pauvreté extrême en 2000, elles sont aujourd'hui moins de 10 millions³². La classe moyenne, en pleine expansion, jouit d'une hausse de son niveau de vie. Le pays reste toutefois confronté à **d'importants défis économiques et sociaux**. La productivité et la compétitivité des PME, qui emploient près de 90 % de la population active et constituent l'épine dorsale de l'économie indonésienne, restent perfectibles. Cette situation freine la création de nouveaux emplois, alors que près de deux millions de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail. L'urbanisation galopante – 70 % des Indonésiens vivront dans des villes en 2045 – pose de grands défis aux infrastructures urbaines³³. La situation des droits de l'homme peut également être améliorée, notamment en ce

qui concerne la protection des minorités et la lutte contre la torture.

Revers de la médaille d'un développement économique aussi dynamique, l'Indonésie est confrontée à des **problèmes environnementaux de grande ampleur**. Le déboisement de la forêt tropicale menace la biodiversité et participe au changement climatique. Malgré l'objectif de la neutralité climatique d'ici à 2060, les émissions de gaz à effet de serre de l'Indonésie augmentent rapidement. Le pays figure aujourd'hui déjà parmi les dix plus gros émetteurs mondiaux de CO₂³⁴. Pourtant, avec ses zones d'habitation situées à basse altitude, l'Indonésie est plus touchée que la moyenne par le changement climatique. Les dommages causés par les inondations et les glissements de terrain ont augmenté ces dernières années. Même si l'on fait abstraction du changement climatique, l'Indonésie est régulièrement frappée par des catastrophes naturelles en raison de sa situation sur la ceinture de feu du Pacifique.

Pour la Suisse, l'Indonésie est un partenaire qui présente un **fort potentiel d'avenir**. Si le volume du commerce bilatéral se situe aujourd'hui dans la moyenne des pays de l'ASEAN, la taille et le dynamisme de l'économie indonésienne devraient à l'avenir offrir davantage de possibilités d'échanges économiques. Entré en vigueur en 2021, l'accord de partenariat économique de large portée entre l'AELE et l'Indonésie permettra d'exploiter ce potentiel. Afin de contribuer à la protection de la forêt tropicale, cet accord n'autorise l'importation d'huile de palme à droits de douane réduits que si celle-ci a été produite selon des critères de durabilité reconnus. L'accord de protection des investissements signé en 2022 vise également à promouvoir les échanges économiques en renforçant la sécurité juridique des investissements directs suisses en Indonésie. Au-delà de la coopération dans le secteur économique, l'Indonésie, pays du G20, revêt une importance croissante pour la Suisse en tant que partenaire dans les instances multilatérales. De plus, les efforts déployés pour renforcer la démocratie devraient ouvrir davantage de possibilités de coopération à l'avenir.

Dans le cadre de la coopération au développement économique du SECO, la Suisse aide l'Indonésie à **surmonter les défis résiduels en matière de développement**. Le renforcement de la compétitivité du secteur privé et la promotion d'institutions publiques efficaces, en particulier dans les villes, sont au cœur de ses préoccupations. La Suisse s'emploie en outre à améliorer les capacités de l'Indonésie à faire face aux catastrophes naturelles. Elle poursuit également son engagement dans le domaine des droits de l'homme en collaborant étroitement avec les autorités locales, notamment sur les thèmes prioritaires de la prévention de la torture et de la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme.

29 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAESNU), [World Population Prospects](#) , 2022.

30 Fonds monétaire international (FMI), [Direction of Trade Statistics](#) , octobre 2022.

31 Bloomberg, [Global Economic Forecast 2050](#) , novembre 2020.

32 Banque mondiale, [World Development Indicators](#)  (Poverty headcount ratio at \$1.90 a day), 2021.

33 DFAE, [Programme de coopération avec l'Indonésie 2021-2024](#) .

34 Banque mondiale, [World Development Indicators](#)  (CO₂ emissions), 2021.

Objectifs et mesures

- ID.A La Suisse renforce sa coopération avec l'Indonésie dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité.**
- ID.A1 Intensifier la coopération dans les enceintes multilatérales.
 - ID.A2 Poursuivre les consultations locales et la coopération pratique dans le domaine des droits de l'homme.
 - ID.A3 Renforcer la coopération en matière de promotion de la démocratie.
- ID.B La Suisse et l'Indonésie intensifient leurs relations économiques bilatérales.**
- ID.B1 Soutenir la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique de large portée entre les États membres de l'AELE et l'Indonésie.
 - ID.B2 Utiliser de manière coordonnée tous les instruments de la diplomatie commerciale et de la promotion des exportations.
 - ID.B3 Assurer aux entreprises suisses un accès facilité aux grands projets d'infrastructures indonésiennes.
- ID.C La Suisse contribue à la promotion d'un secteur privé compétitif en Indonésie.**
- ID.C1 Aider les PME indonésiennes à accéder aux marchés internationaux et aux services financiers.
 - ID.C2 Encourager la mise en œuvre d'un système de formation professionnelle axé sur la demande et d'un secteur financier innovant.
- ID.D La Suisse contribue au développement durable en Indonésie.**
- ID.D1 Assurer le suivi du respect des dispositions relatives au développement durable dans l'accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie.
 - ID.D2 Promouvoir un développement urbain durable.
 - ID.D3 Soutenir la mise en place de chaînes de valeur durables.
 - ID.D4 Mettre en place un dialogue régulier sur les questions de travail et d'emploi.
- ID.E La Suisse renforce sa coopération avec l'Indonésie dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles.**
- ID.E1 Renforcer les compétences des autorités indonésiennes en matière de gestion des risques de catastrophe.
 - ID.E2 Favoriser la sensibilisation de la population aux risques de catastrophe et à la prévention des catastrophes.
- ID.F La Suisse et l'Indonésie mettent en place une coopération structurée dans le domaine de la numérisation.**
- ID.F1 Établir un dialogue bilatéral régulier sur la numérisation.

5.2 Cambodge

CAMBODGE	
	Population : 17 millions (2021) Croissance démographique : +4 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 146/191 (2021)
	PIB : 26 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +6.5% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 1550 USD (2021)
	Représentation depuis : 1964 (actuellement : bureau de coopération) Communauté suisse : 355 personnes (2021) Volume des échanges : 383 millions CHF (2021)

Le Cambodge a une **histoire mouvementée**. L'indépendance de 1954 a été suivie de quatre décennies de violences politiques, le régime de terreur des Khmers rouges (de 1975 à 1979) causant la disparition de plus d'un quart de la population. Le gouvernement actuel, dont le premier ministre est en poste depuis déjà 1985, restreint le pluralisme politique. Le principal parti d'opposition a été interdit en 2017, et le travail des médias et de la société civile est entravé par de vastes lois sur la surveillance.

Avec un revenu annuel par habitant de 1550 dollars américains (2021), le Cambodge est l'un des **pays les plus pauvres** d'Asie du Sud-Est³⁵. Malgré les nombreux succès en matière de développement enregistrés durant les années précédant la pandémie de COVID-19, près de trois millions de personnes continuent de vivre sous le seuil de pauvreté national³⁶. Les habitants des zones rurales sont proportionnellement davantage touchés par la pauvreté. La surexploitation croissante des ressources naturelles (eau, forêts, etc.) dans ces régions en particulier remet en question les moyens de subsistance. Un autre défi de taille est l'augmentation des sécheresses et des inondations due au changement climatique. Enfin, la migration de la main-d'œuvre, notamment vers la Thaïlande voisine, reste un enjeu économique majeur.

Dans ce contexte, la **coopération au développement** est au cœur des relations bilatérales entre la Suisse et le Cambodge. Ce pays fait partie, avec le Laos, du programme de coopération de la DDC pour la région du Mékong. Dans ce cadre, la Suisse œuvre pour une gestion durable des ressources naturelles, pour un développement économique inclusif et pour la promotion de structures démocratiques. Le renforcement d'un système de formation professionnelle axé sur les besoins du marché du travail régional s'inscrit également dans les efforts déployés. Ce système favorise les compétences professionnelles des personnes migrantes et contribue à une migration sûre et bénéfique pour les pays d'accueil et d'origine. La contribution au déminage, par laquelle la Suisse entend garantir un accès sûr aux ressources foncières et promouvoir ainsi le développement rural, constitue également un élément important de son engagement.

La Suisse jouit d'une excellente réputation au Cambodge, due en particulier aux **hôpitaux pédiatriques « Kantha Bopha »**. Ces établissements créés par le médecin suisse Beat Richner permettent à près de 80 % des enfants cambodgiens et à leurs mères d'accéder à des soins de santé gratuits³⁷. Outre les donateurs privés, la DDC apporte un soutien financier aux cinq hôpitaux.

35 Banque mondiale, [World Development Indicators](#) (GNI per capita, Atlas method), 2021.

36 Banque asiatique de développement (BAsD), [Cambodia and the ADB](#), 2019.

37 [Fondation des hôpitaux pédiatriques Kantha Bopha](#), 2022.

Objectifs et mesures

KH.A La Suisse contribue au **renforcement de la démocratie, des droits de l'homme et de la sécurité humaine au Cambodge.**

KH.A1 Promouvoir une gouvernance démocratique de base et la décentralisation de la fourniture des services publics.

KH.A2 Aborder régulièrement la question des droits de l'homme dans les échanges avec le gouvernement et les autorités et soutenir les initiatives de la société civile.

KH.A3 Contribuer au déminage humanitaire.

KH.B La Suisse contribue à **améliorer les perspectives économiques des groupes de population défavorisés.**

KH.B1 Renforcer les capacités professionnelles des groupes de population défavorisés et promouvoir un système de formation professionnelle reconnu à l'échelon régional.

KH.B2 Promouvoir des processus migratoires régionaux qui soient sûrs et favorables.

KH.C La Suisse soutient le Cambodge dans **l'atténuation du changement climatique et dans l'adaptation à ses conséquences.**

KH.C1 Favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre en mettant l'accent sur l'exploitation des forêts et des sols.

KH.C2 Encourager la résilience économique et sociale face aux sécheresses et aux inondations.

KH.D La Suisse œuvre en faveur de la **protection et de la gestion durable des ressources naturelles.**

KH.D1 Promouvoir une sylviculture et une gestion de l'eau durables.

KH.D2 Renforcer la coopération régionale en matière d'utilisation des ressources naturelles.

KH.E La Suisse contribue à la mise en place d'un **système de santé inclusif au Cambodge.**

KH.E1 Soutenir les soins de santé maternelle et infantile (par l'intermédiaire des hôpitaux « Kantha Bopha »).

5.3 Laos

LAOS	
	Population : 7 millions (2021) Croissance démographique : +2 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 140/191 (2021)
	PIB : 19 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +3.8% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 2520 USD (2021)
	Représentation depuis : 1964 (actuellement : bur. de coopération) Communauté suisse : 100 personnes (2021) Volume des échanges : 132 millions CHF (2021)

Le Laos est le seul pays d'Asie du Sud-Est à ne pas avoir d'accès à la mer. **L'importance du fleuve Mékong**, qui traverse ou longe le territoire laotien sur près de 1900 kilomètres, n'en est que plus grande. Le Mékong sert de voie de transport, ses populations de poissons sont une importante source de nourriture et son eau est utilisée dans l'agriculture. Les centrales électriques implantées sur son cours produisent de l'électricité en abondance, que le Laos exporte vers les pays voisins. L'importance du Mékong en tant qu'artère vitale du pays est toutefois de plus en plus remise en question. Le changement climatique et la multiplication des barrages au fil de l'eau provoquent une augmentation des variations du niveau du fleuve (cf. chap. 2.2). La surpêche croissante, la pollution par les eaux usées et la dégradation des sédiments menacent l'équilibre écologique et représentent un risque considérable pour le bien-être du pays.

Le Laos est depuis 1975 un État à parti unique dont la constitution garantit l'hégémonie du parti communiste au pouvoir. La liberté d'expression et de réunion est considérablement restreinte. Malgré les progrès remarquables réalisés dans la réduction de la pauvreté, le pays reste confronté à de fortes inégalités économiques et sociales. Le secteur agricole demeure primordial pour l'emploi. Le modèle économique, qui a généré des taux de croissance élevés avant la pandémie de COVID-19, s'appuie sur des **ressources naturelles abondantes**. Leur exploitation n'est toutefois pas durable, comme en témoignent la dégradation de l'état des eaux, la déforestation et la surexploitation agricole des sols par l'agriculture. Cette situation affecte particulièrement les groupes de population défavorisés, tels que les minorités ethniques ou les personnes vivant dans des régions reculées, dont les solutions de remplacement économiques sont limitées. L'augmentation des catastrophes naturelles dues au changement climatique engendre des difficultés supplémentaires.

Les relations entre la Suisse et le Laos se caractérisent par la **coopération au développement**. Comme au Cambodge, les priorités de cette dernière sont la promotion d'une utilisation durable des ressources, d'un développement économique inclusif et d'une gouvernance démocratique. Le programme de coopération de la DDC pour la région du Mékong, qui englobe le Cambodge et le Laos, met l'accent sur une approche transfrontalière. Celle-ci tient compte du fait que les principaux défis sont de nature transnationale et ne peuvent être résolus que par une coopération régionale. La surexploitation du bassin fluvial du Mékong, qui s'étend sur six pays riverains, illustre cette nécessité.

Objectifs et mesures

LA.A La Suisse défend la **démocratie et les droits de l'homme** au Laos.

LA.A1 Promouvoir la décentralisation de la fourniture des services publics.

LA.A2 Œuvrer au renforcement du cadre juridique de la société civile.

LA.A3 Aborder régulièrement la question des droits de l'homme dans les échanges avec le gouvernement et les autorités.

LA.B La Suisse contribue à **améliorer les perspectives économiques des groupes de population défavorisés**.

LA.B1 Renforcer les capacités professionnelles des groupes de population défavorisés et promouvoir un système de formation professionnelle reconnu à l'échelon régional.

LA.B2 Promouvoir des processus migratoires régionaux qui soient sûrs et profitables.

LA.C La Suisse soutient le Laos dans le développement de la **prévention des catastrophes**.

LA.C1 Renforcer les capacités de l'État afin de garantir une utilisation sûre de l'énergie hydraulique (sécurité des barrages).

LA.C2 Encourager la résilience économique et sociale face aux sécheresses et aux inondations.

LA.D La Suisse œuvre à garantir la sécurité de l'accès aux **ressources naturelles** et la gestion durable de celles-ci.

LA.D1 Favoriser le renforcement des droits de propriété sur les ressources naturelles.

LA.D2 Encourager une gestion durable de l'eau et contribuer à la mise en place d'une agriculture durable et en phase avec la demande.

LA.D3 Renforcer la coopération régionale en matière d'utilisation des ressources naturelles.

5.4 Malaisie

MALAISIE	
	Population : 34 millions (2021) Croissance démographique : +7 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 62/191 (2021)
	PIB : 373 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +4.4% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 10'930 USD (2021)
	Représentation depuis : 1963 (actuellement : ambassade) Communauté suisse : 654 personnes (2021) Volume des échanges : 2.2 milliards CHF (2021)

La Malaisie possède une **géographie particulière** : c'est le seul pays d'Asie du Sud-Est situé à la fois sur le continent et sur l'archipel malais. Alors que le centre politique et économique du pays se trouve sur le continent, la partie sise sur l'île de Bornéo se distingue par une grande richesse naturelle. Après des décennies de stabilité politique, les changements de gouvernement se succèdent depuis 2018. Les tensions religieuses et ethniques, en partie dues à l'avantage juridique accordé aux Malais – politiquement dominants – sur les minorités ethniques, provoquent une intensification de la polarisation politique et sociale.

La Malaisie est une **économie ouverte, orientée vers l'exportation** et dotée d'une forte industrie de transformation. Le secteur de l'électronique, en particulier, est un point d'appui de plus en plus important, tandis que l'extraction de pétrole et de gaz, autrefois dominante, représente encore aujourd'hui environ un cinquième de la performance économique³⁸. Le climat d'investissement est jugé favorable malgré les incertitudes juridiques. Les facteurs déterminants à cet égard sont la modernité des infrastructures et une main-d'œuvre qualifiée et anglophone. Des industries importantes et porteuses d'avenir (comme la production de semi-conducteurs) sont implantées dans le pays. La Malaisie est le principal producteur mondial d'huile de palme après l'Indonésie.

Les perspectives du pays sont assombries par **plusieurs facteurs**. Outre l'instabilité politique, il convient de citer l'approvisionnement énergétique, qui repose presque exclusivement sur les combustibles fossiles³⁹. Dans ce contexte, l'objectif du gouvernement d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 nécessitera un changement radical de mentalité. La protection de la forêt tropicale contre le déboisement intensif exige également des efforts accrus. La situation des droits de l'homme doit encore être améliorée, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et les droits des nombreux travailleurs migrants résidant dans le pays.

La Suisse considère la Malaisie avant tout comme un **partenaire économique**. Il s'agit du deuxième pays d'Asie du Sud-Est le plus important pour les entreprises suisses du point de vue des investissements directs. Dans ce contexte, la Suisse souhaite procéder à une révision de l'accord bilatéral de protection des investissements de 1978. Elle souhaite également que les négociations en cours sur un accord de libre-échange entre les États membres de l'AELE et la Malaisie aboutissent ces prochaines années. Des dispositions efficaces en matière de durabilité, intégrées au futur accord de libre-échange, devraient permettre d'améliorer la situation environnementale et les conditions de travail en Malaisie. Comme pour l'accord de partenariat économique de large portée avec l'Indonésie, ces mesures devraient contribuer, entre autres, à promouvoir la production durable d'huile de palme.

38 Malaysian Investment Development Authority, [Oil and Gas](#), 2022.

39 Agence internationale de l'énergie (AIE), [Malaysia](#), 2019.

Objectifs et mesures

MY.A La Suisse renforce sa coopération avec la Malaisie dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité.

MY.A1 Intensifier la coopération dans les enceintes multilatérales.

MY.A2 Aborder régulièrement la question des droits de l'homme dans les échanges avec le gouvernement et les autorités.

MY.B La Suisse et la Malaisie intensifient leurs relations économiques bilatérales.

MY.B1 Parvenir à la conclusion d'un accord de libre-échange moderne et de large portée entre les États membres de l'AELE et la Malaisie.

MY.B2 Réviser l'accord bilatéral de protection des investissements.

MY.B3 Utiliser de manière coordonnée tous les instruments de la diplomatie commerciale et de la promotion des exportations.

MY.C La Suisse contribue au développement durable en Malaisie.

MY.C1 Inclure un chapitre détaillé sur le développement durable dans l'accord de libre-échange projeté entre les États membres de l'AELE et la Malaisie.

MY.C2 Promouvoir l'échange de connaissances sur la réduction des émissions de CO₂ et sur l'utilisation durable des ressources.

MY.C3 Soutenir les entreprises suisses en Malaisie dans l'exercice de leur responsabilité écologique et sociale.

5.5 Myanmar

MYANMAR	
	Population : 54 millions (2021) Croissance démographique : +6 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 149/191 (2021)
	PIB : 65 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +3.4% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 1140 USD (2021)
	Représentation depuis : 1957 (actuellement : ambassade) Communauté suisse : 80 personnes (2021) Volume des échanges : 167 millions CHF (2021)

Le Myanmar, anciennement Birmanie, est en proie à de **nombreuses tensions**, dont la cause principale est la politique de « bamarisation » mise en place de longue date et dans le cadre de laquelle les nombreuses minorités ethniques sont systématiquement discriminées par la majorité bamar de tradition bouddhiste. Une vingtaine de groupes ethniques armés mènent, parfois depuis des décennies, une lutte pour plus de droits politiques et d'autonomie de la part du gouvernement central. En 2017, l'action brutale des troupes gouvernementales contre la minorité musulmane des Rohingyas, dans le sud-ouest du pays, a fait la une des médias internationaux. La crise des réfugiés qui en a résulté (cf. chap. 2.2) n'est toujours pas réglée à ce jour.

Après avoir été gouverné de manière autocratique pendant des décennies, le Myanmar a entamé en 2011 un processus de démocratisation marqué par le lancement de réformes politiques et la tenue de négociations de paix, l'afflux d'investissements étrangers contribuant à stimuler l'économie. Le **coup d'État perpétré par l'armée** en février 2021 a mis un terme brutal à cette évolution. Le gouvernement démocratiquement élu a été destitué et la résistance de la population violemment réprimée par les forces de sécurité. Des députés du Parlement dissous ont formé un gouvernement d'opposition à la junte militaire, lequel revendique le contrôle politique sur le pays.

Le Myanmar traverse donc aujourd'hui une profonde **crise politique, économique et humanitaire**. Dans plusieurs régions du pays, des groupes de résistance armés mènent une guérilla intensive contre les militaires au pouvoir. Cette escalade de la violence se superpose aux conflits existants dans le pays et les exacerbe. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur des frontières ou ont fui vers les pays voisins depuis la prise de pouvoir par la junte. Les pressions internationales et les tentatives de médiation sont restées vaines à ce jour. L'économie a été durement touchée, d'autant que le Myanmar était déjà le pays le plus pauvre d'Asie du Sud-Est avant la crise actuelle. Les services publics de base se sont effondrés en maint endroit et la sécurité alimentaire n'est plus garantie. La population des zones de conflit se voit largement refuser l'accès à l'aide humanitaire. Dans ce contexte, les mesures d'urgence pourtant criante destinées à atténuer les conséquences du changement climatique et des risques naturels ne reçoivent pas l'attention nécessaire.

Il est dans l'intérêt de la Suisse que le Myanmar ne devienne pas un Etat défaillant (*failed State*). L'engagement de la Suisse suit une **approche largement étayée** qui combine des instruments de la coopération au développement, de l'aide humanitaire, de la promotion de la paix et de la diplomatie des droits de l'homme. La Suisse œuvre également pour la résolution de la crise au Myanmar dans le cadre de son mandat au Conseil de sécurité de l'ONU (2023-2024). La priorité immédiate est donnée à la réduction de la violence, à la promotion du dialogue et au soulagement de la détresse humanitaire. La Suisse entretient des contacts avec toutes les parties concernées et plaide en faveur d'une solution politique au conflit. Elle offre ses bons offices sans pour autant conférer une légitimité politique au gouvernement militaire. Dans une perspective à plus long terme, la Suisse œuvre à la poursuite de la transformation du Myanmar en un Etat démocratique et prospère. C'est uniquement en s'attaquant aux problèmes sous-jacents aux conflits – pauvreté, discrimination, manque de participation politique et de cohésion sociale – que le Myanmar parviendra à une paix durable et à un développement stable.

Objectifs et mesures

MM.A La Suisse fournit une aide humanitaire et œuvre pour la protection des populations civiles.

MM.A1 Fournir une aide humanitaire aux populations vulnérables (y compris aux réfugiés dans les pays voisins).

MM.A2 Agir pour un meilleur accès humanitaire, pour la protection des populations civiles et pour le respect du droit international humanitaire.

MM.B La Suisse œuvre pour la paix, la démocratie et les droits de l'homme au Myanmar.

MM.B1 Soutenir les parties au conflit dans les négociations de cessez-le-feu et de paix.

MM.B2 Appuyer les initiatives de la société civile dans le domaine du respect des droits de l'homme et de la protection des défenseurs des droits de l'homme.

MM.B3 Promouvoir l'obligation de rendre des comptes pour les crimes internationaux (par le biais du *Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar*, IIMM).

MM.C La Suisse soutient l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées.

MM.C1 Encourager les mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire.

MM.C2 Renforcer les services de santé dans les zones difficiles d'accès et touchées par les conflits.

MM.D La Suisse soutient le Myanmar dans son adaptation au changement climatique.

MM.D1 Soutenir la réduction des risques de catastrophe dans les zones particulièrement touchées.

MM.E La Suisse réévalue en permanence son engagement en faveur du développement à la lumière de la situation politique du pays.

MM.E1 Évaluer par des mécanismes internes et externes l'opportunité de maintenir les contributions suisses au-delà de l'aide humanitaire.

5.6 Philippines

PHILIPPINES	
	Population : 115 millions (2021) Croissance démographique : +44 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 116/191 (2021)
	PIB : 394 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +5.8% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 3640 USD (2021)
	Représentation depuis : 1862 (actuellement : ambassade) Communauté suisse : 3343 personnes (2021) Volume des échanges : 958 millions CHF (2021)

Les Philippines sont un pays à fort **potentiel de développement économique**. La troisième économie d'Asie du Sud-Est est aussi l'une des plus dynamiques de la région, elle qui affichait un taux de croissance supérieur à 6 % avant la pandémie de COVID-19⁴⁰. La poursuite de cette tendance dépendra principalement de la capacité du pays à améliorer son cadre économique (infrastructures, efficacité de l'administration publique, système éducatif). Par ailleurs, de larges couches de la population ne profitent pas – ou peu – de l'essor économique. Près d'un quart de la population des Philippines vit toujours en dessous du seuil de pauvreté national, et le manque de sécurité alimentaire reste un problème très répandu dans le pays⁴¹.

La fréquence et l'intensité croissantes des **catastrophes naturelles** aggravent le problème de la pauvreté. Avec les États insulaires du Pacifique Sud, les Philippines font partie des pays du monde les plus touchés par les catastrophes naturelles. Typhons, tremblements de terre et éruptions volcaniques font chaque année de nombreuses victimes et causent des dommages étendus à l'agriculture et aux infrastructures. La capacité des Philippines à gérer les catastrophes atteint régulièrement ses limites, compte tenu de la multiplicité des phénomènes naturels et de la topographie du pays (plus de 7000 îles).

Les **conflits armés** constituent un autre défi pour ce pays. Dans la région de Bangsamoro située au sud du pays, le processus de paix nécessite un nouvel élan après la signature de l'accord de 2014. Les risques de conflit restent élevés en raison de la présence de nombreux groupes dissidents parmi les rebelles islamistes. On assiste également à un durcissement du conflit larvé qui oppose les troupes gouvernementales à des groupes communistes dans plusieurs régions du pays. À cela s'ajoute la campagne antidrogue (« guerre contre les drogues ») lancée en 2016 par le gouvernement de l'époque, prétexte à des exécutions extrajudiciaires systématiques, et à grande échelle, de criminels présumés de la drogue. Les Philippines font l'objet de critiques internationales pour cette violation grossière des droits de l'homme.

La Suisse tisse des **liens pluridimensionnels** avec les Philippines. Outre son engagement en faveur des droits de l'homme, elle soutient le processus de paix dans la région de Bangsamoro. Elle a déjà présidé, de 2014 à 2021, la Commission pour la justice transitionnelle et la réconciliation, instituée par l'accord de paix. D'autres opportunités d'engagement en matière de politique de paix sont à l'étude. Dans le domaine économique, la Suisse vise une utilisation plus systématique de l'accord de libre-échange entré en vigueur en 2018. Elle soutient également les Philippines dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de gestion des catastrophes naturelles. Les Philippines abritent la deuxième communauté de Suisses de l'étranger sur le continent asiatique (plus de 3300 personnes), ce qui confère une importance accrue aux relations consulaires.

40 Fonds monétaire international (FMI), [World Economic Outlook](#), octobre 2022.

41 Banque asiatique de développement (BAoD), [Philippines and ADB](#), 2021.

Objectifs et mesures

PH.A La Suisse s'engage pour un développement pacifique aux Philippines.

PH.A1 Poursuivre l'approche partenariale en matière de traitement du passé.

PH.A2 Examiner de nouvelles possibilités de coopération en matière de promotion de la paix dans la région de Bangsamoro.

PH.B La Suisse œuvre à la protection des droits de l'homme en mettant l'accent sur la politique antidrogue des Philippines.

PH.B1 Promouvoir les initiatives multilatérales et celles de la société civile dans le domaine des droits de l'homme.

PH.B2 Protéger les défenseurs des droits de l'homme.

PH.C La Suisse et les Philippines intensifient leurs relations économiques bilatérales.

PH.C1 Promouvoir l'utilisation de l'accord de libre-échange entre les États membres de l'AELE et les Philippines et résoudre les problèmes techniques rencontrés dans sa mise en œuvre.

PH.C2 Utiliser de manière coordonnée tous les instruments de la diplomatie commerciale et de la promotion des exportations.

PH.D La Suisse renforce sa collaboration avec les Philippines dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

PH.D1 Contribuer au renforcement des capacités locales en matière de prévention et de gestion des catastrophes.

PH.D2 Soutenir la promotion de la responsabilité sociale des entreprises locales.

5.7 Singapour

SINGAPOUR	
	Population : 6 millions (2021) Croissance démographique : +0.4 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 12/191 (2021)
	PIB : 397 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +2.5% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 64'010 USD (2021)
	Représentation depuis : 1917 (actuellement : ambassade) Communauté suisse : 2776 personnes (2021) Volume des échanges : 12 milliards CHF (2021)

Indépendante de la Malaisie depuis 1965, l'ancienne colonie britannique de Singapour s'est rapidement développée pour devenir une métropole économique prospère. La ville-État, qui compte environ 6 millions d'habitants, est aujourd'hui considérée comme la **porte d'entrée de l'Asie du Sud-Est** : de nombreuses entreprises internationales exploitent le marché régional à partir de Singapour. Cet État est également une place financière internationale spécialisée – comme la Suisse – dans la gestion de fortune pour une clientèle étrangère. Les positions flatteuses de ses universités dans les classements mondiaux soulignent l'importance de Singapour en tant que pôle de formation, de recherche et d'innovation. Près de la moitié des « licornes » d'Asie du Sud-Est (start-up valorisées à plus d'un milliard de dollars américains) sont originaires de Singapour⁴².

Singapour se considère comme une **plaque tournante du commerce international, libre de toute alliance**. Compte tenu de ses ressources naturelles limitées, elle est tributaire, à l'instar de la Suisse, d'un ordre mondial ouvert fondé sur des règles et doté de chaînes d'approvisionnement efficaces. Sur le plan de la politique intérieure, ce pays affiche une grande stabilité, même si la liberté d'expression restreinte limite le pluralisme politique. Sur le plan de la politique extérieure, Singapour entretient des relations privilégiées tant avec la Chine qu'avec les États-Unis. Dans ce contexte, l'intensification de la concurrence entre les deux grandes puissances, et notamment le risque de découplage des marchés mondiaux qui en découle, constitue un véritable défi. En raison de son degré élevé d'intégration économique en Asie du Sud-Est, Singapour est également exposée aux turbulences régionales. Le changement climatique, auquel la ville-État est exposée en raison de sa faible altitude, constitue un risque supplémentaire.

Dans l'ensemble, Singapour semble bien positionnée pour affronter l'avenir, car elle dispose **d'avantages comparatifs** non négligeables. La combinaison de stabilité politique, de sécurité juridique, de main-d'œuvre qualifiée, d'un environnement favorable aux entreprises et d'une qualité de vie élevée est inégalée en Asie du Sud-Est. Les évaluations internationales confirment la compétitivité de Singapour, qui figure régulièrement dans le peloton de tête des indices dédiés⁴³. Les changements survenus à Hong Kong renforceront vraisemblablement l'importance de Singapour en tant que plaque tournante de l'économie asiatique dans les années à venir. Ce pays dispose en outre de forces armées modernes, spécialisées dans la défense et engagées dans des missions internationales de paix et des opérations humanitaires. Cela offre à l'Armée suisse des possibilités de collaboration dans des champs thématiques spécifiques.

Pour la Suisse, Singapour est de loin le **partenaire économique le plus important** d'Asie du Sud-Est. Près de la moitié des échanges commerciaux avec la région transitent par Singapour⁴⁴ et plus de 70 % des investissements directs suisses en Asie du Sud-Est sont réalisés dans la cité-État⁴⁵. Les quelque 400 entreprises suisses qui y sont implantées confèrent à la Suisse une présence économique considérable. Les institutions suisses actives dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation sont également présentes en nombre. L'EPFZ dispose à Singapour de son unique site à l'étranger. La Suisse souhaite continuer à utiliser cet État comme plaque tournante de ses activités en Asie du Sud-Est, notamment dans les domaines économique, financier et scientifique. Un renforcement de la coopération en matière de protection de la propriété intellectuelle a déjà été convenu. Véritable terre d'innovation, Singapour se prête en outre à une collaboration approfondie en matière de numérisation, par exemple en tant que partenaire pour le développement de la diplomatie scientifique suisse. Enfin, l'engagement de la Suisse en faveur des droits de l'homme, et notamment pour l'abolition de la peine de mort, restera une composante des relations bilatérales.

42 Nikkei Asia, [Southeast Asia hosting more unicorns as internet economy takes off](#), octobre 2021.

43 WEF, [Global Competitiveness Report](#); IMD, [World Competitiveness Ranking](#).

44 Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), [Swiss-Impex](#), 2021.

45 Banque nationale suisse (BNS), [Investissements directs suisses à l'étranger](#), 2020.

Objectifs et mesures

- SG.A La Suisse et Singapour renforcent leurs relations bilatérales dans les domaines économique et scientifique.**
- SG.A1 Moderniser l'accord de libre-échange entre les États membres de l'AELE et Singapour.
 - SG.A2 Utiliser de manière coordonnée tous les instruments de la diplomatie commerciale et de la promotion des exportations.
 - SG.A3 Renforcer la coopération basée sur l'excellence dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation à l'aide d'instruments existants.
- SG.B La Suisse et Singapour intensifient leur coopération dans les domaines financier et fiscal.**
- SG.B1 Soutenir activement les échanges entre les acteurs clés des domaines financier et fiscal (notamment par un dialogue financier régulier et une collaboration étroite dans le domaine de l'innovation).
 - SG.B2 Conclure un accord bilatéral d'entraide judiciaire afin d'optimiser la coopération, notamment en matière de poursuite des délits financiers et économiques.
- SG.C La Suisse renforce sa collaboration avec Singapour dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.**
- SG.C1 Étudier les possibilités de coopération dans le développement et l'utilisation de technologies propres.
 - SG.C2 Développer la coopération dans le domaine de la finance durable.
- SG.D La Suisse et Singapour mettent en place une coopération structurée dans les domaines de la numérisation et de la diplomatie scientifique.**
- SG.D1 Établir un dialogue bilatéral régulier sur la numérisation.
 - SG.D3 Conclure un accord sur le commerce numérique.
 - SG.D2 Associer les partenaires singapouriens aux travaux de la Fondation GESDA (*Geneva Science and Diplomacy Anticipator*).

5.8 Thaïlande

THAÏLANDE	
	Population : 72 millions (2021) Croissance démographique : -4 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 66/191 (2021)
	PIB : USD 506 milliards (2021) Croissance du PIB : +3.4% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 7260 USD (2021)
	Représentation depuis : 1932 (actuellement : ambassade) Communauté suisse : 9622 personnes (2021) Volume des échanges : 5.7 milliards CHF (2021)

La Thaïlande est située **au centre de la sous-région du Mékong**. Ce pays, l'un des plus importants d'Asie du Sud-Est sur le plan politique et économique, s'impose comme un acteur de première importance face à ses voisins, en particulier le Cambodge, le Laos et le Myanmar. La Thaïlande est le seul pays d'Asie du Sud-Est à ne pas avoir de passé colonial. Elle est une monarchie constitutionnelle depuis 1932 et a été dirigée depuis lors en alternance par des militaires et par des gouvernements démocratiquement élus. Outre les institutions politiques traditionnelles, la monarchie, l'armée et divers conglomérats d'entreprises jouent aujourd'hui encore un rôle important dans le système politico-social de la Thaïlande. La société civile est vivante et très diversifiée.

La Thaïlande traverse actuellement une phase de **tensions politiques internes**. Les centres de pouvoir traditionnels sont confrontés à une opposition démocratique jeune, urbaine et éduquée qui exige un démantèlement des structures de pouvoir existantes, un système politique plus inclusif et la liberté d'expression. Si les rassemblements pacifiques d'opposants au gouvernement sont tolérés, tout débat critique et actes à l'encontre de la monarchie sont sanctionnés par la loi. Dans les provinces les plus méridionales, limitrophes de la Malaisie, un conflit armé interne couve depuis 2004. Il est nourri par la minorité musulmane malaise locale qui aspire à une plus grande autonomie culturelle et linguistique.

Deuxième économie d'Asie du Sud-Est, la Thaïlande est un pays à revenu intermédiaire type⁴⁶. Son modèle économique est tourné vers l'exportation et repose sur une production à forte intensité de main-d'œuvre (environ 3 millions de travailleurs immigrés vivent dans le pays) ainsi que sur les investissements étrangers. Le tourisme est un secteur important qui représente environ un cinquième de la performance économique (situation avant la pandémie de COVID-19)⁴⁷. L'objectif ambitieux de la politique industrielle, qui vise à faire de la Thaïlande un centre de production et de technologie hautement développé, nécessitera de réformes

structurelles importantes. Celles-ci impliquent en particulier une plus grande ouverture de l'économie et la modernisation du système éducatif.

Les relations bilatérales sont **variées et dynamiques**. La Suisse jouit d'une excellente réputation en Thaïlande, due notamment au lien qu'entretenait le roi Bhumibol (1927–2016 ; cf. chap. 1.2) – très aimé par son peuple – avec la Suisse. La Thaïlande est le deuxième partenaire commercial de la Suisse en Asie du Sud-Est après Singapour⁴⁸. À l'inverse, la Suisse a également une grande importance pour la Thaïlande sur le plan de la politique commerciale. L'accord de libre-échange envisagé entre l'AELE et la Thaïlande devrait renforcer encore les relations économiques déjà étroites entre les deux pays. La coopération dans le domaine de la durabilité revêt également une importance croissante. L'accord bilatéral sur le transfert des réductions d'émissions au niveau international conclu en 2022 constitue à cet égard une étape importante. L'engagement en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme fait également partie des priorités de la Suisse vis-à-vis de la Thaïlande.

Une particularité des relations avec la Thaïlande est le volume relativement important des affaires consulaires. La Thaïlande accueille en effet la **plus grande communauté suisse en Asie**, soit environ 9600 personnes⁴⁹. Par ailleurs, près de 200 000 touristes suisses visitaient chaque année le pays avant la pandémie⁵⁰. La Suisse a à cœur d'offrir à ses concitoyens en Thaïlande un soutien efficace et adapté à leurs besoins. Elle cherche également à améliorer le cadre juridique des séjours de longue durée en Thaïlande. Un dialogue consulaire régulier avec les autorités thaïlandaises s'inscrit dans cette approche.

46 Fonds monétaire international (FMI), [World Economic Outlook](#), octobre 2022.

47 Banque de Thaïlande, [Revitalising Thailand's tourism sector](#), 2021

48 Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), [Swiss-impex](#), 2021.

49 Office fédéral de la statistique (OFS), [Suisse de l'étranger](#), 2021.

50 ASEAN, [Visitors arrival dashboard](#), 2019.

Objectifs et mesures

TH.A La Suisse s'engage pour offrir des conditions optimales à ses ressortissants en Thaïlande.

TH.A1 Mener un dialogue bilatéral régulier à propos des affaires consulaires.

TH.A2 Œuvrer à l'amélioration du cadre juridique pour la communauté suisse en Thaïlande.

TH.B La Suisse œuvre pour la paix, la démocratie et les droits de l'homme en Thaïlande.

TH.B1 Aborder régulièrement la question des droits de l'homme dans les échanges avec le gouvernement et les autorités.

TH.B2 Appuyer les initiatives de la société civile dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme et de la protection des défenseurs des droits de l'homme.

TH.B3 Offrir les bons offices de la Suisse dans le conflit qui touche le sud du pays.

TH.C La Suisse et la Thaïlande renforcent leurs relations dans les domaines économique et scientifique.

TH.C1 Parvenir à la conclusion d'un accord de libre-échange moderne et de large portée entre les États membres de l'AELE et la Thaïlande.

TH.C2 Utiliser de manière coordonnée tous les instruments de la diplomatie commerciale et de la promotion des exportations.

TH.C3 Renforcer la coopération fondée sur l'excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation à l'aide d'instruments existants.

TH.D La Suisse renforce sa collaboration avec la Thaïlande dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

TH.D1 Inclure un chapitre détaillé sur le développement durable dans l'accord de libre-échange projeté entre les États membres de l'AELE et la Thaïlande.

TH.D2 Contribuer au renforcement des capacités en matière de prévention et de gestion des catastrophes.

TH.D3 Coopérer dans la compensation des émissions de CO₂.

TH.E La Suisse renforce sa collaboration avec la Thaïlande dans le domaine de la numérisation.

TH.E1 Encourager les échanges sur la numérisation entre les acteurs thaïlandais et suisses.

5.9 Vietnam

VIETNAM	
	Population : 98 millions (2021) Croissance démographique : +9 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 115/191 (2021)
	PIB : 366 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +6.6% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 3560 USD (2021)
	Représentation depuis : 1926 (actuellement : ambassade) Communauté suisse : 615 personnes (2021) Volume des échanges : 2.2 milliards CHF (2021)

Le Vietnam est **l'économie la plus dynamique** d'Asie du Sud-Est. Avant la pandémie de COVID-19, ce pays enregistrait des taux de croissance annuels de 6 % à 7 %⁵¹. Il a notamment profité de son ouverture économique : outre son adhésion au CPTPP et au RCEP, le Vietnam a conclu une série d'accords bilatéraux de libre-échange, notamment avec l'UE et le Royaume-Uni. L'économie vietnamienne est donc fortement intégrée dans les flux commerciaux mondiaux. La transition graduelle, bien qu'incomplète, d'une économie planifiée vers une économie de marché a également contribué à faire passer le Vietnam de la catégorie des pays les plus pauvres du monde à celle des économies à revenu moyen en l'espace d'une génération. La poursuite de cette dynamique n'est toutefois pas assurée et dépendra en grande partie de l'évolution de l'économie mondiale et de la mise en œuvre de nouvelles réformes structurelles.

Le Vietnam fait officiellement partie, avec le Laos voisin, des cinq derniers **pays communistes** de la planète. Afin de préserver son monopole du pouvoir, le parti communiste exerce son influence sur les organes législatifs et judiciaires et maintient un dispositif policier et militaire répressif. Les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes indépendants sont poursuivis et parfois sévèrement sanctionnés. Les technologies numériques sont de plus en plus utilisées pour restreindre les droits politiques et civils. En politique extérieure, les relations complexes avec le voisin chinois constituent un véritable défi. Certes, les deux pays sont idéologiquement proches et économiquement liés, mais les revendications territoriales qui se chevauchent en mer de Chine méridionale pèsent lourdement sur les relations bilatérales.

Grâce à un développement économique dynamique, près de 30 millions de Vietnamiens ont pu sortir de l'extrême pauvreté au cours de la dernière décennie.⁵² Malgré cet acquis, **d'autres étapes de développement** devront être mises en œuvre pour permettre une amélioration durable des conditions de vie d'une large frange de la population. En l'absence de plus amples réformes visant à augmenter les investissements privés, à améliorer la productivité et à accroître l'efficacité du secteur public, le Vietnam risque de stagner à un niveau de revenu moyen. Le manque de sécurité juridique freine également l'essor économique. À cela s'ajoutent les pressions croissantes sur l'environnement, qui constituent le revers de la médaille du succès économique. L'urbanisation rapide et en partie incontrôlée ainsi que l'utilisation inefficace des ressources menacent le riche capital naturel du pays et entravent la poursuite du développement.

Le Vietnam est un **partenaire de plus en plus important** pour la Suisse. Le volume des échanges commerciaux bilatéraux a triplé en l'espace de six années seulement, avant la pandémie de COVID-19.⁵³ Durant la même période, les investissements directs suisses ont doublé.⁵⁴ Avec la conclusion d'un accord de libre-échange entre les États membres de l'AELE et le Vietnam, la Suisse souhaite améliorer encore le climat des affaires et supprimer les discriminations dont sont victimes ses entreprises par rapport à celles de l'UE. Dans le cadre de sa coopération au développement instituée de longue date, la Suisse aide le Vietnam à instaurer une croissance durable tenant compte des réalités du marché. Le programme de coopération ad hoc du SECO met l'accent sur l'amélioration de l'environnement économique et sur le renforcement de la compétitivité du secteur privé. L'engagement de la Suisse en faveur de la protection des droits de l'homme et de la coopération dans le domaine scientifique demeurent également des composantes essentielles des relations bilatérales.

51 Fonds monétaire international (FMI), [World Economic Outlook](#), octobre 2022.

52 Banque mondiale, [World Development Indicators](#) (Poverty headcount ratio at \$1.90 a day), 2021.

53 Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), [Swiss-Impex](#), 2021.

54 Banque nationale suisse (BNS), [Investissements directs suisses à l'étranger](#), 2020.

Objectifs et mesures

VN.A La Suisse œuvre pour la **protection des droits de l'homme au Vietnam.**

- VN.A1 Aborder régulièrement la question des droits de l'homme dans les échanges avec le gouvernement et les autorités.
- VN.A2 Encourager la participation de la société civile et protéger les défenseurs des droits de l'homme.

VN.B La Suisse et le Vietnam intensifient leurs **relations économiques et scientifiques bilatérales.**

- VN.B1 Parvenir à la conclusion d'un accord de libre-échange moderne et de large portée entre les États membres de l'AELE et le Vietnam.
- VN.B2 Utiliser de manière coordonnée tous les instruments de la diplomatie commerciale et de la promotion des exportations.
- VN.B3 Sensibiliser les entreprises suisses à l'insécurité juridique et les soutenir dans ce domaine.
- VN.B4 Renforcer la coopération basée sur l'excellence dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation à l'aide d'instruments existants.

VN.C La Suisse contribue à la **promotion d'un secteur privé compétitif au Vietnam.**

- VN.C1 Promouvoir un environnement économique tenant compte des réalités du marché.
- VN.C2 Contribuer à renforcer la compétitivité des PME et leur accès aux marchés mondiaux.

VN.D La Suisse contribue au **développement durable au Vietnam.**

- VN.D1 Inclure un chapitre détaillé sur le développement durable dans l'accord de libre-échange projeté entre les États membres de l'AELE et le Vietnam.
- VN.D2 Promouvoir un développement urbain durable et des processus de production économes en ressources.
- VN.D3 Soutenir un développement touristique durable.
- VN.D4 Mettre en place un dialogue régulier sur les questions de travail et d'emploi.

5.10 Brunei Darussalam

BRUNEI DARUSSALAM	
	Population : 0.4 millions (2021) Croissance démographique : 0.0 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 51/191 (2021)
	PIB : 14 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +3.1% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 31'510 USD (2021)
	Représentation depuis : 2001 (consulat honoraire) Communauté suisse : 19 personnes (2021) Volume des échanges : 1.2 millions CHF (2021)

Le Brunei Darussalam, sultanat situé sur la côte nord de l'île de Bornéo, est le **plus petit pays d'Asie du Sud-Est** quant à sa population. Avant-dernier territoire de la région à avoir obtenu son indépendance en 1984, le Brunei Darussalam est une monarchie absolue gouvernée selon les principes de l'Islam. Il doit son haut niveau de développement aux riches gisements de pétrole et de gaz situés au large de ses côtes. Dans ce contexte, le déclin prévisible des combustibles fossiles jette une ombre sur les perspectives de croissance du pays. En conséquence, le gouvernement s'efforce de diversifier l'économie.

La Suisse entretient des contacts réguliers avec le Brunei Darussalam et est représentée par un consul honoraire dans la capitale Bandar Seri Begawan. Les relations sont **amicales, à défaut d'être intenses**. Les entreprises suisses ne sont guère présentes sur place et seule une vingtaine de ressortissants suisses vivent dans le pays. La princesse héritière du Brunei Darussalam a des origines suisses par sa mère. En concertation avec d'autres États, la Suisse s'engage pour que le Brunei Darussalam adhère à la Convention contre la torture de l'ONU. Cette initiative a été motivée par l'adoption formelle du code pénal fondé sur la charia par le Brunei Darussalam en 2019.

5.11 Timor-Leste

TIMOR-LESTE	
	Population : 1.3 millions (2021) Croissance démographique : +0.5 millions (projection 2050) Indice de développement humain : rang 140/191 (2021)
	PIB : 2.4 milliards USD (2021) Croissance du PIB : +2.9% p.a. (prévisions 2023-2027) RNB par habitant : 1940 USD (2021)
	Représentation depuis : - Communauté suisse : 9 personnes (2021) Volume des échanges : 0.3 millions CHF (2021)

Le Timor-Leste est le **plus jeune État** d'Asie du Sud-Est. Il a regagné son indépendance vis-à-vis de l'Indonésie en 2002 et est devenu membre de l'ONU la même année – pratiquement en même temps que la Suisse. L'indépendance a été précédée d'une très longue lutte contre l'occupant indonésien. Au cours des vingt dernières années, le Timor-Leste a réussi à construire un État pacifique et démocratique. Les obstacles au développement économique et social restent toutefois considérables. Grâce à ses gisements de pétrole et de gaz, le Timor-Leste fait certes partie des pays à revenu moyen inférieur (cf. figure 8 du chap. 2.2), mais il occupe le 140^e rang sur 191 selon l'indice de développement humain de l'ONU.⁵⁵ Près de la moitié des habitants du Timor-Leste vivent en dessous du seuil de pauvreté national.⁵⁶

Les relations bilatérales sont bonnes, mais de **faible intensité**. Sur le plan économique, le Timor-Leste présente un faible intérêt pour la Suisse. En tant que pays attaché à la démocratie et aux droits de l'homme, il est en revanche un partenaire intéressant pour la diplomatie multilatérale. La Suisse souhaite d'ailleurs intensifier la coopération dans ce domaine. Elle soutient également le Timor-Leste à travers de petits projets dans les domaines des droits de l'homme et de l'éducation et a déjà fourni une aide en cas de catastrophe par le passé. Au cours des années à venir, la Suisse continuera à contribuer ponctuellement au développement économique et social du Timor-Leste.

55 Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), [Rapport sur le développement humain](#), 2021/2022.

56 Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), [Timor-Leste: Economic transformation](#), 2022.

6 Partenaires de mise en œuvre

En Asie du Sud-Est, la Suisse soutient une **approche de partenariat** fondée sur l'objectif de développement durable (ODD) 17 de l'ONU. Elle collabore avec de nombreux acteurs pour mettre en œuvre les objectifs et les mesures formulés dans la présente stratégie. À cette fin, elle entretient et développe des partenariats et des réseaux avec des gouvernements, des entreprises, des scientifiques et des organisations de la société civile. En Suisse, le Conseil fédéral développe l'approche *Whole of Switzerland* qui associe les acteurs nationaux concernés à la conception et à la mise en œuvre de sa politique extérieure en Asie du Sud-Est.

États hôtes

Les États hôtes sont des **partenaires incontournables** de la mise en œuvre des priorités de la politique extérieure en Asie du Sud-Est. La Suisse attache donc une grande importance à la qualité des échanges bilatéraux. Elle entretient à cet effet un réseau de représentations dans la région Asie du Sud-Est, dont la structure est adaptée en permanence aux besoins et aux priorités du moment (annexe 1). Outre la défense de ses intérêts sur place, la Suisse établit des contacts de haut niveau sur le plan politique et entre les services compétents dans les capitales respectives. Cela inclut des dialogues politiques réguliers et des discussions thématiques spécifiques, par exemple dans le cadre de commissions économiques bilatérales.

Les **représentations des pays d'Asie du Sud-Est** accréditées en Suisse jouent également un rôle important. L'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam sont représentés par des ambassades à Berne. Le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Timor-Leste entretiennent des relations bilatérales avec la Suisse par l'intermédiaire de leurs missions permanentes auprès des organisations internationales à Genève. Le Brunei Darussalam et Singapour ont également des missions permanentes à Genève, mais entretiennent leurs relations bilatérales de préférence depuis la capitale (Singapour) ou par le biais de leur ambassade à Berlin (Brunei Darussalam).

Organisations internationales et régionales

Les organisations multilatérales offrent une **plateforme supplémentaire pour la coopération** avec l'Asie du Sud-Est. La Suisse s'implique activement dans le travail multilatéral et soutient les organisations concernées en partageant ses compétences et ses ressources. Outre les formats régionaux évoqués au chapitre 4, ces actions sont principalement menées dans le cadre de l'ONU. Les institutions et programmes onusiens, à l'image du Conseil des droits de l'homme, sont utiles à la promotion des intérêts suisses dans la région. La Suisse collabore également avec l'ONU sur place, notamment par le biais de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), basée à Bangkok. La Suisse tient à ce que les organisations multilatérales concernées aient des objectifs et des marges de manœuvre clairement définis, afin que leur efficacité et leur efficacité puissent être évaluées et optimisées si nécessaire.

États tiers

La coopération avec des États tiers permet **d'exploiter des synergies** dans la défense d'intérêts convergents en Asie du Sud-Est. Elle s'opère principalement dans le cadre des représentations locales des pays concernés. La priorité est donnée à la coopération avec des États partageant les mêmes valeurs afin de promouvoir les droits de l'homme et d'aborder de manière coordonnée les défis ayant trait au commerce et aux investissements. Dans le cadre des consultations menées en Asie, la Suisse maintient également un dialogue régulier dans les capitales avec des pays tiers, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni. Des échanges sur la politique extérieure en lien avec l'Asie du Sud-Est ont également lieu avec l'UE.

Acteurs privés

De nombreuses **entreprises** suisses entretiennent des relations commerciales avec l'Asie du Sud-Est et/ou sont présentes sur place avec des succursales. Elles créent des emplois de haute qualité et favorisent ainsi la prospérité, tant en Asie du Sud-Est qu'en Suisse. Par le biais des chambres de commerce locales, elles apportent une précieuse contribution à la représentation des intérêts économiques de la Suisse dans la région.

Pour atteindre leurs objectifs, les entreprises ne dépendent pas seulement de conditions économiques favorables, mais aussi d'un **environnement stable**. Les priorités essentielles de la politique extérieure, telles que la durabilité ou la paix et la sécurité, présentent donc également un intérêt pour l'économie suisse. De leur côté, les entreprises ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces objectifs. C'est pourquoi les départements responsables de la Confédération souhaitent renforcer leur collaboration avec le secteur privé. Outre une meilleure utilisation des synergies dans la coopération au développement, cette démarche implique un soutien aux initiatives du secteur privé compatibles avec les objectifs de la présente stratégie. Le *Trade and Sustainability Council*, un format de dialogue soutenu par des associations économiques de Suisse et d'Indonésie, en est un bon exemple. Son but est d'encourager la coopération des entreprises des deux pays dans la mise en œuvre des dispositions relatives à la durabilité, telles qu'elles figurent dans l'accord de partenariat économique entre les États membres de l'AELE et l'Indonésie.

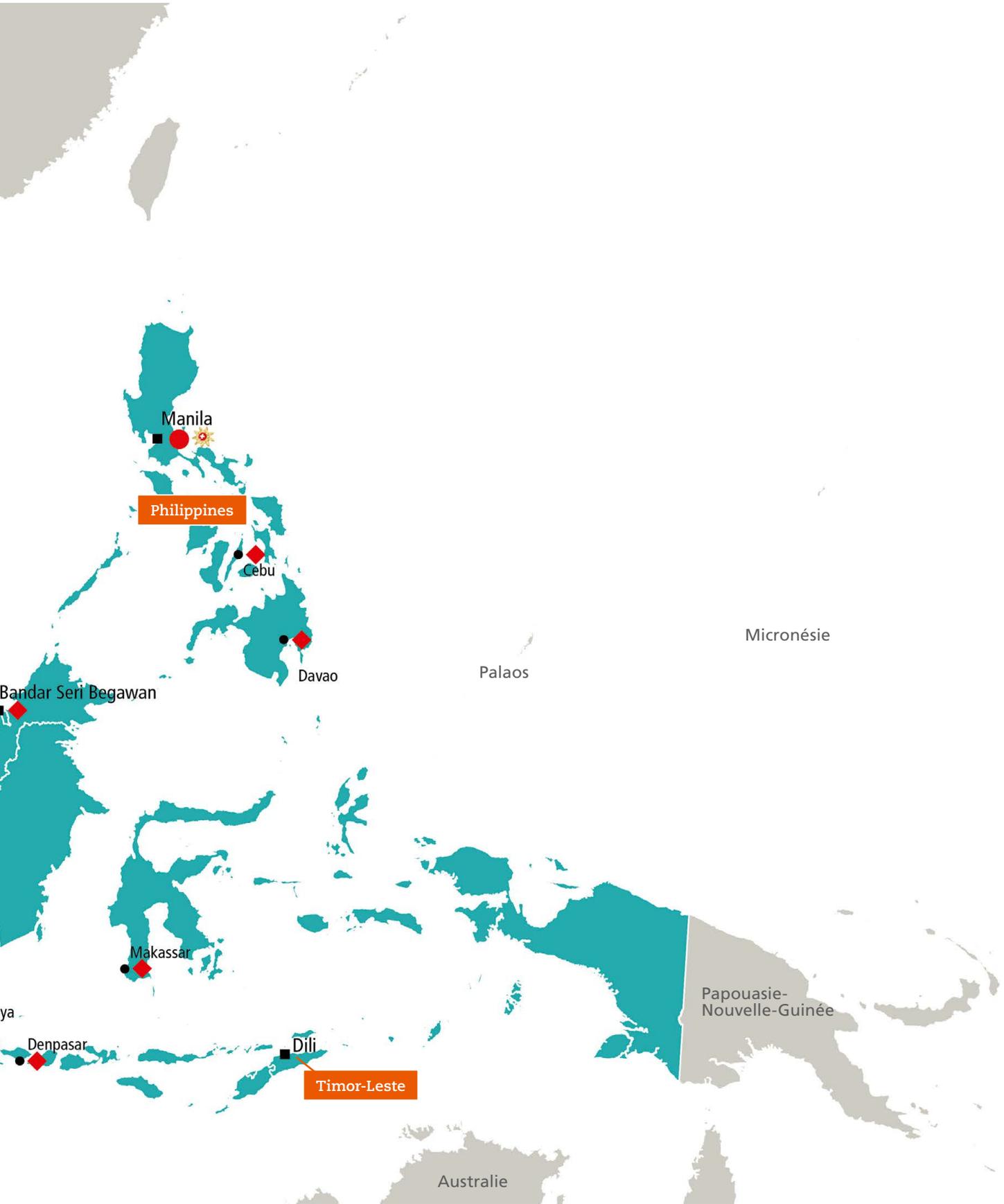
Les pays émergents d'Asie du Sud-Est acquièrent également une importance nouvelle dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. Cela ouvre des perspectives de collaboration pour les **hautes écoles et les instituts de recherche suisses**, qui figurent dans le peloton de tête des comparaisons internationales. Les représentations suisses sur place soutiennent leur mise en réseau avec des institutions partenaires dans les pays hôtes, conformément aux directives de la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. La promotion de projets d'innovation à caractère scientifique et des jeunes pousses suisses fait l'objet d'une attention particulière. L'EPFZ a été désignée *chefe de file* de la coopération en matière de recherche et d'innovation avec l'Asie du Sud-Est pour la période 2021–2024. Cette structure a pour vocation de promouvoir des projets de recherche bilatéraux et de lancer de nouveaux instruments de coopération en faveur de l'innovation qui mettent en relation les chercheurs suisses intéressés et les scientifiques d'Asie du Sud-Est.

La Suisse coopère avec des **organisations non gouvernementales (ONG)** locales, suisses ou internationales, dans de nombreux contextes. Suivant leurs priorités, celles-ci s'engagent dans la coopération au développement, l'aide humanitaire ou la promotion des droits de l'homme. Certaines ONG suisses sont actives en Asie du Sud-Est depuis longtemps déjà et travaillent en étroite collaboration avec la société civile locale. La Suisse veille en permanence à l'utilisation correcte des ressources qu'elle met à disposition, à la cohérence des projets avec les objectifs de sa politique extérieure et à la réalisation des objectifs fixés au moyen de mécanismes de contrôle internes et externes. Les représentations locales, qui entretiennent des rapports étroits avec les ONG mandatées par la Suisse, jouent à cet égard un rôle déterminant.

Annexe 1 : Réseau des représentations



Figure 18 : Réseau de représentations de la Suisse en Asie du Sud-Est (source : DFAE).



Annexe 2 : Liste des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange	G20	Groupe des vingt
AICHR	Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN (<i>ASEAN Intergovernmental Commission on Human Rights</i>)	GESDA	<i>Geneva Science and Diplomacy Anticipator</i>
ARF	Forum régional de l'ASEAN (<i>ASEAN Regional Forum</i>)	IIMM	Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (<i>Independent Investigative Mechanism for Myanmar</i>)
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (<i>Association of Southeast Asian Nations</i> , aussi appelé ANASE en français)	IPEF	Cadre économique indopacifique pour la prospérité (<i>Indo-Pacific Economic Framework for Prosperity</i>)
ASEF	Fondation Asie-Europe (<i>Asia-Europe Foundation</i>)	LMC	Coopération Lancang-Mékong (<i>Lancang-Mekong Cooperation</i>)
ASEM	Dialogue Asie-Europe (<i>Asia-Europe Meeting</i>)	MRC	Commission du fleuve Mékong (<i>Mekong River Commission</i>)
AVIS 2028	Vision de la politique extérieure de la Suisse à l'horizon 2028	ODD	Objectifs de développement durable (<i>Sustainable Development Goals</i>)
BAII	Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	ONG	Organisation non gouvernementale
BAsD	Banque asiatique de développement	ONU	Organisation des Nations Unies
BRI	Initiative des nouvelles routes de la soie (<i>Belt and Road Initiative</i>)	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CESAP	Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique	PIB	Produit intérieur brut
CI	Coopération internationale	PME	Petites et moyennes entreprises
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019 (<i>Coronavirus Disease 2019</i>)	RCEP	Partenariat économique régional global (<i>Regional Comprehensive Economic Partnership</i>)
CPTPP	Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (<i>Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership</i>)	RNB	Revenu national brut
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
DDC	Direction du développement et de la coopération du DFAE	SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	SPE	Stratégie de politique extérieure
EAS	Sommet de l'Asie orientale (<i>East Asia Summit</i>)	UE	Union européenne
EPF	École polytechnique fédérale	USD	Dollar américain
FMI	Fonds monétaire international		
FRI	Formation, recherche et innovation		

Annexe 3 : Glossaire

Agenda 2030 : avec ses 17 objectifs, l'Agenda 2030 constitue un cadre de référence mondial, qui couvre les trois dimensions indissociables du développement durable, à savoir l'économie, l'environnement et la société. La Suisse le reconnaît comme un cadre d'orientation de première importance. L'Agenda 2030 n'a pas valeur de cadre légal contraignant. C'est un instrument contribuant à la fixation d'objectifs politiques, à la formation de l'opinion et à la définition des politiques intérieure et extérieure.

AVIS28 : le rapport « La Suisse dans le monde en 2028 », publié en 2019, a été élaboré par un groupe de travail de haut niveau institué par le conseiller fédéral Ignazio Cassis. Pour le DFAE, il représente une source d'inspiration pour le développement de la politique étrangère, en analysant les moteurs politiques, écologiques, technologiques, économiques et sociaux du changement et en en déduisant les conséquences à moyen terme pour la politique extérieure de la Suisse.

Bilatéralisme : processus de discussion et de négociation engagé sur des questions de politique extérieure entre deux parties. Lorsque plusieurs parties sont concernées, on parle de multilatéralisme (cf. multilatéralisme).

Bons offices : terme générique désignant les différents types d'initiatives prises par une tierce partie pour contribuer au règlement pacifique d'un conflit entre deux ou plusieurs États. Les bons offices de la Suisse relèvent de trois catégories : les mandats de puissance protectrice, la Suisse en tant qu'État hôte de pourparlers de paix et la Suisse en tant qu'État tiers facilitateur ou médiateur, ou encore promoteur de processus de médiation et de négociation. Les bons offices vont de l'assistance technique ou organisationnelle (p. ex. mise à disposition d'un lieu de conférence) à la participation à un processus international de maintien de la paix, en passant par la médiation.

Cohérence : terme désignant une relation aussi peu contradictoire que possible entre les différentes politiques sectorielles d'un État.

Conseil de sécurité de l'ONU : le Conseil de sécurité est composé de cinq membres permanents (États-Unis, Royaume-Uni, France, Russie et Chine) et de dix membres non permanents. Il œuvre en faveur de la paix et de la sécurité internationales. La Suisse a été élue membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2023–2024.

Coopération internationale (CI) : ensemble des instruments de l'aide humanitaire, de la coopération au développement, de la promotion de la paix et de la sécurité humaine mis en œuvre par le DFAE et le DEFR.

Cybersécurité : ensemble des moyens utilisés pour assurer la sécurité des systèmes et des données informatiques. Cela englobe toutes les technologies de l'information liées à Internet et autres réseaux similaires, y compris les moyens de communication, les applications, les processus et le traitement des informations reposant sur ces réseaux. La coopération internationale des acteurs étatiques et non étatiques dans le domaine de la cybersécurité doit permettre de créer et de protéger un cyberspace ouvert, libre et stable, mais aussi de réduire les risques de cyberattaques entre États.

Diplomatie scientifique : la diplomatie scientifique a plusieurs dimensions et englobe d'une part le soutien à la coopération scientifique internationale par des efforts diplomatiques (la « diplomatie pour la science »), d'autre part le soutien d'objectifs de politique étrangère par des conseils scientifiques (la « science dans la diplomatie ») et l'utilisation de la coopération scientifique pour améliorer les relations entre les pays (la « science pour la diplomatie »). En outre, la diplomatie scientifique constitue une approche essentielle dans le domaine de la politique extérieure numérique, en particulier au niveau multilatéral.

Droit international public : le droit international public naît de la volonté commune des États et règle leur coexistence. Il sert de fondement à la paix et à la stabilité, et vise la protection et le bien des êtres humains. Cette branche du droit couvre donc des domaines très variés tels que l'interdiction du recours à la force, les droits de l'homme, la protection des êtres humains pendant les guerres et les conflits, la prévention ou la poursuite pénale des crimes de guerre, ses crimes contre l'humanité, du génocide, de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme. Elle régleme également des domaines comme l'environnement, le commerce, le développement, les télécommunications ou les transports. Les États étant souverains, ils sont soumis uniquement aux normes de droit international auxquelles ils ont décidé d'adhérer. Fait cependant exception à ce principe le droit international contraignant : aucun État ne peut se soustraire aux normes fondamentales qu'il contient, comme l'interdiction du génocide. Le droit international public s'applique également à l'espace numérique.

Droits de l'homme : droits innés et inaliénables auxquels toute personne peut prétendre, sans discrimination, du simple fait de sa condition humaine. Ces droits sont essentiels pour garantir la protection de la dignité et de l'intégrité physique et psychique des personnes ainsi que leur développement individuel. Garants d'une société fondée sur l'obligation de respecter les droits des individus, ils s'appliquent aussi bien dans les relations internationales que dans les politiques nationales. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et étroitement liés les uns aux autres. Chaque État est tenu de les respecter, de les protéger et de les appliquer.

Durabilité : comme le prescrit la Constitution fédérale, la Suisse encourage le développement durable, tel qu'il a été défini par la Commission Brundtland en 1987, à savoir un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Ce principe a été mis en pratique en 2015 dans les 17 objectifs de l'Agenda 2030 (cf. Agenda 2030).

État hôte : terme désignant un État qui accueille des représentations étrangères (ambassades, missions, consulats) ou des organisations internationales. La Suisse – en particulier la ville de Genève (cf. Genève internationale) – est l'État hôte de nombreuses organisations internationales.

Genève internationale : Genève est le cœur du système multilatéral et accueille le siège européen de l'ONU. Pas moins de 42 organisations, programmes et fonds internationaux ainsi que 177 États et 750 ONG y sont représentés. La Genève internationale assure un emploi à environ 31 000 personnes et génère plus de 11 % du PIB cantonal (1 % du PIB national). Chaque année, quelque 3500 conférences internationales se déroulent à Genève, principalement sur les thèmes suivants : 1) paix, sécurité et désarmement ; 2) aide humanitaire, droit international humanitaire, droits de l'homme et migration ; 3) travail, économie, commerce, science et télécommunication ; 4) santé ; 5) environnement et développement durable.

Gouvernance (bonne gouvernance) : terme désignant une gouvernance démocratique, efficiente et efficace, exercée dans l'intérêt de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Font partie d'une bonne gouvernance : la prise de décisions politiques dans un contexte de processus transparents et participatifs, des responsabilités clairement réparties, des services publics efficaces, un système juridique accessible, professionnel, indépendant et fondé sur les principes de l'état de droit et, enfin, un contrôle politique par une opinion publique critique.

Leading House: mandat par lequel le SEFRI charge des hautes écoles suisses de développer, dans le cadre de programmes bilatéraux, des instruments de coopération proposant des financements initiaux et des projets-pilotes novateurs dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Multilatéralisme : processus de discussion et de négociation engagé sur des questions d'intérêt commun entre plus de deux États. Les organisations et enceintes internationales comme l'ONU et l'ASEAN ont vocation à accueillir ce type de débats. Le multilatéralisme permet à la Suisse, par la conclusion d'alliances, de créer un effet de levier et d'accroître son influence. On parle de « bilatéralisme » lorsque les questions de politique extérieure ne sont discutées ou négociées qu'entre deux parties (cf. Bilatéralisme).

Numérisation : intégration de toutes les données et applications électroniques relevant de la société, de l'État et de l'économie. Elle inclut un large éventail d'applications numériques, telles que les nouvelles technologies de communication, la robotique, l'informatique en nuage, l'analyse des mégadonnées, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets. La numérisation pénètre tous les domaines de notre quotidien et les transforme parfois radicalement.

Organisation internationale : structure permanente regroupant au moins deux États. Les organisations internationales sont chargées d'accomplir de manière autonome des tâches qui leur sont propres et comportent donc au moins un organe exécutif. Elles reposent en général sur un traité constitutif multilatéral (appelé aussi statut ou charte) qui définit leur domaine d'action et leurs organes.

Organisation non gouvernementale : toute entité privée à but non lucratif au sein de laquelle des personnes s'organisent au niveau local, national ou international afin de poursuivre des objectifs et des idéaux communs, sans participation significative ou représentation du gouvernement. Les ONG font partie de la société civile (cf. société civile).

Politique extérieure : la politique extérieure d'un État définit ses relations avec les autres États et avec les organisations internationales et défend ses intérêts à l'étranger. Elle couvre divers domaines politiques, notamment les politiques en matière de commerce, d'environnement, de sécurité, de développement et de culture. En Suisse, la politique extérieure relève de la compétence du Conseil fédéral in corpore. Le DFAE est chargé d'en assurer la coordination et la cohérence (voir cohérence), en concertation avec les autres Départements.

Promotion de la paix : toute mesure contribuant à prévenir, à apaiser ou à résoudre des conflits armés, notamment par l'instauration d'un climat de confiance, la médiation et l'engagement en faveur du droit international humanitaire et des droits de l'homme (cf. droits de l'homme). Les mesures de consolidation de la paix prises au terme des hostilités incluent, entre autres, le travail de mémoire ainsi que les contributions à la promotion des processus et élections démocratiques et au renforcement des droits de l'homme. La promotion de la paix crée ou consolide les conditions-cadres nécessaires à un développement durable. Elle inclut des mesures aussi bien civiles que militaires.

Région Indo-Pacifique : concept géostratégique de plus en plus répandu dans le discours de politique extérieure de certains États occidentaux. Il repose sur l'idée que les océans Indien et Pacifique doivent être considérés comme un espace géostratégique cohérent, étant donné que les pays riverains sont de plus en plus interconnectés.

Secteur privé : le secteur privé comprend les acteurs qui n'appartiennent pas majoritairement à l'État et qui ont un but lucratif. Dans le cadre de la présente stratégie, le terme englobe également les entreprises sociales, les investisseurs d'impact et certaines fondations donatrices (notamment celles des entreprises multinationales).

Société civile : partie de la société qui s'organise de manière relativement indépendante de l'État et du secteur privé. La société civile se compose de groupes qui partagent les mêmes intérêts ou valeurs ou poursuivent des objectifs communs. En font partie des ONG, des associations et des fondations d'utilité publique, des groupes de particuliers, des organisations confessionnelles, des partis politiques, des associations professionnelles, des syndicats, des mouvements sociaux et des groupes d'intérêt.

Swiss Business Hubs : les 22 Swiss Business Hubs intégrés dans différentes représentations de la Suisse à l'étranger assurent la présence internationale de l'organisation *Switzerland Global Enterprise* qui, sur mandat de la Confédération, a pour objectif de promouvoir le commerce extérieur suisse.

Impressum

Édition :
Département fédéral des affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.eda.admin.ch

Date de publication :
15.02.2023

Conception :
Team Audiovisuel DFAE, Communication DFAE, Berne

Photo de couverture:
Craig Schuler, shutterstock

Cartes :
Les frontières et noms indiqués, ainsi que les désignations figurant sur les cartes, n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle par la Suisse.

Commande :
publikationen@eda.admin.ch

Cette publication est aussi disponible en allemand, italien, anglais et espagnol et peut être téléchargée sous le lien www.dfae.admin.ch/strategies.

Berne, 2023, © DFAE

